



PROFIL DE PAUVRETE

Togo, 2018-2019

RAPPORT FINAL

Juillet 2020

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	3
1.1. Méthodologie EHCVM et différence avec les enquêtes QUIBB	3
1.1.1. Construction de l'indicateur du bien-être	3
1.1.2. Seuil de pauvreté	13
1.2. Définitions des concepts.....	17
1.2.1. Formulation des indicateurs de pauvreté.....	17
1.2.2. L'incidence de la pauvreté.....	18
1.2.3. La profondeur de la pauvreté	18
1.2.4. La sévérité de la pauvreté.....	18
1.2.5. La contribution à la pauvreté.....	19
1.3. Source des données.....	19
Différence avec les enquêtes QUIBB.....	19
1.3.1. Collecte de données	20
1.3.2. Estimation des indicateurs de pauvreté.....	20
CHAPITRE 2 : SITUATION DE LA PAUVRETE MONETAIRE ET DES INEGALITES.....	22
2.1. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté	22
2.1.1. Indicateurs de pauvreté et caractéristiques du chef de ménages	22
2.1.2. Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence et la région	25
2.2. Extrême pauvreté	27
2.2.1. Extrême pauvreté selon le sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage	27
2.2.2. Extrême pauvreté selon le milieu de résidence et la région	28
2.2.3. Contributions des groupes sociodémographiques à la pauvreté	29
2.3. Analyse des inégalités	33
CHAPITRE 3 : DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE	35
3.1. Revue de littérature et spécification du modèle.....	35
3.2. Analyses des résultats des régressions	36
CHAPITRE 4 : DIMENSIONS NON MONETAIRES DE LA PAUVRETE.....	40
4.1. Logement et accès aux services sociaux.....	40
4.1.1. Caractéristiques du logement des ménages.....	40
4.1.2. Hygiène et assainissement	41
4.1.3. Accès aux services sociaux.....	42
4.1.4. Principaux combustibles utilisés pour la cuisine	43

4.2.	Education.....	45
4.2.1.	Scolarisation au primaire.....	45
4.2.2.	Scolarisation au secondaire 1	45
4.2.3.	Scolarisation au secondaire 2	45
4.2.4.	Alphabétisation	46
4.3.	Santé.....	48
4.3.1.	Services de santé consultés.....	48
4.3.2.	Personnels de santé consultés.....	49
4.4.	Handicap.....	51
4.5.	Biens durables.....	52
4.5.1.	Possession des biens durables au niveau national.....	52
4.5.2.	Possession de biens durables selon le milieu de résidence.....	54
CHAPITRE 5 : PAUVRETE SUBJECTIVE		57
5.1.	Pauvreté subjective et pauvreté monétaire.....	57
5.2.	Pauvreté subjective et satisfaction des besoins des ménages.....	57
5.3.	Principales causes de la pauvreté des ménages	59
CONCLUSION.....		61
BIBLIOGRAPHIE		62
ANNEXES.....		vi
ANNEXE A		vi
ANNEXE B		viii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Distribution de la consommation alimentaire par tête selon diverses hypothèses sur les prix pour valoriser les quantités déclarées	6
Tableau 1.2 Comparaison loyer effectif et loyer imputé (Lomé, autre urbain et rural)	11
Tableau 1.3 : Hypothèses utilisés pour la construction des seuils de pauvreté	12
Tableau 2.1: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence et la région	26
Tableau 2.2: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et la région	29
Tableau 2.3: Mesures des inégalités de dépenses	33
Tableau 4.1: Principaux combustibles utilisés pour la cuisine	43
Tableau 4.2 : Taux nets de scolarisation au primaire, secondaire 1 et 2, et alphabétisation.....	47
Tableau 5.1: Répartition des ménages par pauvreté subjective selon la pauvreté monétaire et le quintile du bien être	57
Tableau 5.2: Répartition de ménages n'arrivant pas à satisfaire quelques besoins du ménage selon la pauvreté subjective	59
Tableau B.1: Structure du panier alimentaire national	viii
Tableau B.2: Répartition des ménages par pauvreté subjective selon certaines caractéristiques du chef de ménage	x
Tableau B. 3: Principaux indicateurs de la pauvreté monétaire, Togo, 2018	xi
Tableau B. 4: Principaux indicateurs de l'extrême pauvreté, Togo, 2018	xii
Tableau B. 5: Part de la population et contribution à la pauvreté, Togo, 2018	xiii
Tableau B. 6: Part de la population et contribution à la pauvreté extrême, Togo, 2018	xiv
Tableau B. 7 : Résultats du modèle de régression, Togo, 2018.....	xv
Tableau B. 8: Service et personnel de santé consulté, Togo, 2018.....	xvii
Tableau B.9: Proportion (%) des ménages par milieu de résidence, région et certaines caractéristiques du CM selon les principales causes de la pauvreté des ménages.....	xviii

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le sexe du CM	23
Graphique 2.2 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon la taille du ménage.....	24
Graphique 2.3: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon l’instruction du CM.....	24
Graphique 2.4: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon la tranche d’âge du CM.....	25
Graphique 2.5 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le statut matrimonial du CM	25
Graphique 2.6 Indicateurs de l’extrême pauvreté selon le sexe du CM	27
Graphique 2.7: Indicateurs de l’extrême pauvreté selon le niveau d’instruction du CM	28
Graphique 2.8 : Part de la population et contributions à l’incidence et à la profondeur de pauvreté selon le sexe et le niveau d’instruction du chef de ménage	30
Graphique 2.9: Part de la population et contributions à l’incidence et à la profondeur de pauvreté selon le milieu de résidence et la région.....	31
Graphique 2.10: Part de la population et contributions à l’incidence et à la profondeur de l’extrême pauvreté selon le sexe et le niveau d’instruction du chef de ménage	32
Graphique 2.11: Part de la population et contributions à l’incidence et à la profondeur de l’extrême pauvreté selon le milieu de résidence et la région.....	33
Graphique 4. 1: Caractéristiques du logement des ménages par quintile et statut de pauvreté, Togo, 2018	41
Graphique 4. 2 : Hygiène et assainissement par quintile et statut de pauvreté	41
Graphique 4. 3 : Accès aux services sociaux.....	42
Graphique 4. 4: Consultation des services de santé selon le statut de pauvreté et le quintile de pauvreté	48
Graphique 4. 5: Services de santé consultés selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté	49
Graphique 4. 6: Personnel de santé consulté selon le statut de pauvreté et le quintile de pauvreté ...	50
Graphique 4. 7: Personnel de santé consulté selon le milieu de résidence et quintile de pauvreté.....	50
Graphique 4. 8: Proportion de personnes présentant un handicap	51
Graphique 4. 9: Possession des biens durables au niveau national et selon le statut de pauvreté	52
Graphique 4. 10: Possession des biens durables selon le quintile de vie	53
Graphique 4. 11: Possession de biens durables selon les milieux de résidence et le statut de pauvreté	55
Graphique 4. 12: Possession de biens durables selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté ..	56
Graphique 5. 1 : Proportion des ménages ayant déclaré être pauvre et qui ont des difficultés à faire face à quelques dépenses du ménage	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAPI	Computer assisted personal interview
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CM	Chef de ménage
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
FCFA	Franc de la communauté financière en Afrique
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ODD	Objectif de développement durable
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
TNS	Taux net de scolarisation
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNS	Unité non standard
US	Unité standard
ZAE	Zone agro écologique
ZD	Zone de dénombrement

INTRODUCTION

Limité au Nord par le Burkina-Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana, le Togo, pays de l'Afrique occidentale, membre de la CEDEAO et de l'UEMOA a une superficie de 56 600 km². Sa population, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne est extrêmement jeune. Estimée à 2 719 567 habitants en 1981 (RGPH, 1981), cette population est estimée à 7 706 000 habitants en 2020 avec près de 45,0 % des moins de 15 ans. Cette jeunesse de la population induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des ménages et contribuent à maintenir la pauvreté. En revanche, la jeunesse, lorsqu'elle est bien encadrée, constitue un levier potentiel d'innovations et de progrès à moyen et long terme provoquant la croissance inclusive et le développement durable.

Depuis 2011, le Togo a connu une croissance économique moyenne de l'ordre de 5% grâce à la reprise de la coopération internationale, à l'investissement public dans la construction d'infrastructures économiques, à la promotion de l'emploi, etc. Dans un tel contexte, la réduction de la pauvreté sera possible si la croissance générée est pro-pauvre.

La lutte contre la pauvreté est l'une des préoccupations majeures de tous les gouvernements et de certaines organisations tant nationales qu'internationales. Ainsi, éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde est l'Objectif primordial de développement durable (ODD1) des Nations Unies. De même, dans son Agenda 2063, l'Union Africaine accorde une place importante à la lutte contre la pauvreté.

Au Togo, bien que les tendances de la pauvreté soient à la baisse au cours de ces dernières décennies, passant de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015, la pauvreté demeure une préoccupation. Ainsi, le Gouvernement togolais a entrepris des actions phares à travers le Plan national de développement (PND, 2018-2022) dans le but de transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, inclusive, créatrice d'emplois décents.

La dernière étude sur le profil de la pauvreté au Togo remonte à 2015 et a été réalisée à partir des données de l'enquête « Questionnaire unifié sur les indicateurs de base du bien-être (QUIBB) ». Elle a permis d'analyser à la fois l'évolution de la pauvreté sur la période de 2006 à 2015 et sa décomposition selon les différentes caractéristiques sociales, démographiques et les différentes couches au sein de la population. Le défi actuel reste l'actualisation du profil

de la pauvreté à partir des données fiables et d'envergure nationale, devant contribuer à l'évaluation à mi-parcours des différents agendas, notamment le PND, les ODD et l'Agenda 2063.

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) dont l'objectif principal est de fournir les données pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'UEMOA, remplace les enquêtes QUIBB. Ces dernières présentent des insuffisances d'ordre méthodologique et des limites dans la comparabilité entre pays. Ainsi, les récentes données collectées de l'EHCVM en 2018 serviront de base de données d'analyse de la nouvelle édition du profil de la pauvreté.

Contrairement à l'édition précédente qui avait fait une analyse comparée des résultats de QUIBB 2006, 2011 et 2015, la nouvelle édition du profil de la pauvreté ne fait pas de comparaisons entre 2018 et les années antérieures. Ceci s'explique d'une part, par le fait de la dissimilitude des questionnaires entre les enquêtes QUIBB et EHCVM et d'autre part, par la différence dans la méthodologie utilisée pour la construction des agrégats de dépenses entre ces enquêtes.

La littérature sur la pauvreté est abondante et se caractérise par des approches multiples mais qui se résument à la pauvreté monétaire et non monétaire. Le présent document, subdivisé en cinq chapitres, est un rapport d'analyse du profil de la pauvreté 2018 au Togo. Le premier chapitre présente la méthodologie de l'étude. Les chapitres deux et trois portent respectivement sur la situation de la pauvreté monétaire et des inégalités et les déterminants de la pauvreté monétaire. Enfin, les deux derniers chapitres analysent les dimensions non-monétaires de la pauvreté et la pauvreté subjective.

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La mesure de la pauvreté consiste à produire des indicateurs de pauvreté à partir des données d'enquête sur les conditions de vie des ménages. Elle se déroule en plusieurs étapes qui sont :

- la construction d'un indicateur de mesure du bien-être ;
- la construction d'un seuil de pauvreté et
- l'agrégation des données pour produire les indicateurs de pauvreté.

Ce chapitre explicite les choix méthodologiques retenus pour la mesure de la pauvreté à partir des données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM).

La première section porte sur la méthodologie qui explique la démarche pour construire l'agrégat de consommation, l'approche méthodologique pour construire le seuil de pauvreté et le passage de l'agrégat de consommation à l'indicateur de bien-être en appliquant différents déflateurs. La définition des concepts et les sources des données sont développées respectivement dans la deuxième et troisième section. Enfin, quelques différences entre les QUIBB et l'EHCVM ont été relevées dans la quatrième section.

1.1. Méthodologie EHCVM et différence avec les enquêtes QUIBB

1.1.1. Construction de l'indicateur du bien-être

L'agrégat de consommation est la consommation annuelle du ménage. Elle est calculée en agrégeant la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire en biens non durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.

La consommation alimentaire est mesurée sur les sept jours (période de référence) précédant le passage de l'agent enquêteur. Elle est la somme de la consommation alimentaire prise dans le ménage (achats effectués et effectivement consommés, autoconsommation de la production propre du ménage, cadeaux reçus et effectivement consommés) et des repas pris hors ménage. La consommation alimentaire prise dans le ménage est annualisée en multipliant les quantités consommées par 365/7.

Dans cette enquête, les consommations alimentaires dans les ménages sont mesurées en quantités alors que les repas pris en dehors du ménage sont renseignés en valeurs. La question

la plus délicate porte alors sur la valorisation de la consommation alimentaire prise dans le ménage (achat, cadeau et don).

La conception de l'enquête permet de disposer de deux vecteurs de prix : les valeurs unitaires des produits achetés et les prix relevés sur les marchés des localités de résidence des ménages échantillon. La première information (les valeurs unitaires), est disponible si le produit a été acheté dans le ménage au cours des 30 jours précédant la collecte. En effet, quand un produit a été acheté au cours de cette période, en plus de renseigner la consommation ventilée en achat, en autoconsommation et en don, le questionnaire renseigne aussi le dernier achat (quantité achetée et valeur correspondante), ce qui permet de dériver la valeur unitaire d'acquisition. Dans le cas où le produit a été acheté plus de 30 jours avant le passage de l'agent enquêteur, la valeur des achats n'est pas renseignée et donc on ne peut pas avoir de valeur unitaire. Evidemment, si la consommation du produit dans le ménage provient exclusivement de l'autoconsommation et des dons, on ne dispose pas non plus de valeur unitaire.

- **Trois scénarii sont testés pour valoriser la consommation alimentaire prise dans le ménage.**

Scénario a : on combine les valeurs unitaires et les prix du marché. Pour un produit donné, quand un ménage a acheté le produit au cours des 30 jours précédant le passage de l'agent enquêteur, la valorisation de la consommation (y compris l'autoconsommation et les dons s'il y a lieu) est faite en utilisant la valeur unitaire d'acquisition. Dans ce cas, on n'a généralement pas besoin de convertir les quantités en unité standard (US) si l'unité d'acquisition et celle de consommation sont les mêmes, ce qui est arrivé dans deux tiers des cas. Si les unités sont différentes, il faut procéder à la conversion en US avant de valoriser la consommation. S'agissant des ménages n'ayant pas acheté le produit au cours des 30 jours précédant la collecte, la consommation est valorisée à l'aide des prix relevés sur les marchés. La valorisation par les prix du marché se fait de manière séquentielle. On commence par valoriser la consommation par le prix moyen calculé sur la région par milieu de résidence ; si le prix existe à ce niveau géographique pour ce produit, l'exercice s'arrête. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen calculé au niveau de la Zone agro écologique (ZAE) par milieu de résidence. Si l'information est toujours absente à ce niveau, on utilise le prix calculé par milieu de résidence (urbain/rural) au niveau national. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen de la région, ensuite

celui de la ZAE et enfin le prix national. Il est important de souligner que tous les prix sont calculés par vague. Autrement dit, on n'utilise pas les prix de la première vague pour valoriser les quantités d'un ménage enquêté lors de la deuxième vague.

Scénario b : on fait exclusivement appel aux prix du marché. Dans ce cas, pour un produit donné, on commence par valoriser la consommation par le prix moyen calculé sur la région par milieu de résidence ; si le prix existe à ce niveau géographique pour ce produit, l'exercice s'arrête. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen calculé au niveau de la Zone agro écologique (ZAE) par milieu de résidence. Si l'information est toujours absente à ce niveau, on utilise le prix calculé par milieu de résidence (urbain/rural) au niveau national. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen de la région, ensuite celui de la ZAE, et enfin le prix national. Il est bon de relever que comme précédemment, tous les prix sont calculés par vague. Il est aussi important de noter que si le choix est fait de valoriser les quantités par les prix de marché, il faut systématiquement faire appel aux facteurs de conversion des Unités non standard (UNS) en Unités standard (US).

Scénario c : on utilise les seules valeurs unitaires. Ce scénario consiste à utiliser exclusivement les valeurs unitaires au lieu des prix. Pour un produit donné, quand un ménage a acquis le produit par achat au cours des 30 jours précédant le passage de l'agent enquêteur, la valorisation de la consommation (y compris l'autoconsommation et les dons s'il y a lieu) est faite en utilisant la valeur unitaire d'acquisition comme dans le scénario a. S'agissant des ménages n'ayant pas acheté le produit au cours des 30 jours précédant la collecte, la consommation est valorisée à l'aide des valeurs unitaires des ménages ayant acheté le produit. Un vecteur de valeurs unitaires est construit à l'aide de toutes les combinaisons produit par unité d'acquisition possibles. La séquence de l'exercice de valorisation des quantités est la même qu'au scénario précédent, à la seule différence que les valeurs unitaires remplacent les prix de marché. Etant donné que l'information sur la combinaison produit par unité est mobilisée, les facteurs de conversion des UNS en US ne sont plus nécessaires.

Le tableau 1.1 présente les résultats de la distribution de la consommation alimentaire selon les différents scénarii. Les résultats montrent que la valorisation par les seules valeurs unitaires (scénario c) donne des niveaux de consommation alimentaire proches du cas où l'on valorise les quantités par une combinaison valeur unitaire et prix du marché (scénario a, retenu lors de l'atelier de Ouagadougou de janvier à février 2020). La différence entre les

deux scénarii (a et c) au niveau de la médiane de la distribution est de l'ordre de 6% au Togo. Cette différence entre les scénarii b et c est assez élevée (14%).

Tableau 1.1: Distribution de la consommation alimentaire par tête selon diverses hypothèses sur les prix pour valoriser les quantités déclarées^(*)

Dans le ménage		
P25	2a	61 861
	2b	68 148
	2c	60 379
P50	2a	99 018
	2b	106 971
	2c	93 795
P75	2a	154 846
	2b	169 117
	2c	147 955
Moyenne	2a	125 096
	2b	132 360
	2c	120 222
Coefficient de variation	2a	0,795
	2b	0,748
	2c	0,818
Part	2a	0,301
	2b	0,314
	2c	0,291
Repas pris à l'extérieur		
Moyenne		64867
Part	2a	0,156
	2b	0,153
	2c	0,157

De ces résultats, il en ressort que l'on a le choix entre d'une part, l'un des scénarii a ou c et d'autre part, le scénario b. Pour prendre la décision, un bon indicateur est la part que représente la consommation alimentaire dans la consommation totale, selon que l'on retienne l'un ou l'autre scénario. La part de la consommation alimentaire, incluant les repas pris hors ménage était de 52,3% au Togo selon le QUIBB de 2015. Ces statistiques sont compatibles avec les scénarii a et c, où les parts de consommation alimentaire (incluant les repas pris dans

^(*) 2a : on utilise les valeurs unitaires quand il y a achat dans les 30 jours et les prix du marché dans les autres cas

2b : on n'utilise que les prix du marché

2c : on n'utilise que les valeurs unitaires

le ménage) varient respectivement de 45% à 59% pour le scénario a et de 45% à 53% pour le scénario c. Du fait que les résultats doivent être harmonisés, il ressort que la part de la consommation alimentaire est anormalement élevée pour au moins deux pays si l'on retient le scénario b.

Sur la base de ces deux critères d'évaluation, il est logique de ne pas retenir le scénario b. La suite des travaux se fait avec les scénarii a et c. Les quantités valorisées étant les mêmes pour les trois scénarii, la faiblesse du scénario b réside dans la qualité des données sur les prix, qui ne prennent peut-être pas suffisamment en compte les différences dans la qualité des produits. L'autre éventuelle difficulté avec le scénario b est l'utilisation des UNS, une autre source de données qui introduit nécessairement du bruit. Cette remarque va jouer pour le choix entre les scénarii a et c ; le dernier présente l'avantage de ne pas faire appel aux UNS, c'est lui qui est retenu.

▪ **Repas pris hors ménage**

La consommation prise hors du ménage est renseignée en valeur pour les sept jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage. Elle est renseignée pour chaque individu (pour les repas pris individuellement) et pour l'ensemble du ménage pour les repas pris collectivement par plusieurs membres du ménage. La valeur totale déclarée par le ménage est annualisée en la multipliant par 365/7.

A l'issue du processus de valorisation ci-dessus, la consommation prise dans le ménage est ajoutée à la consommation prise hors ménage pour donner la consommation totale alimentaire du ménage.

▪ **Consommation non alimentaire**

La consommation non-alimentaire des biens non durables et des services (y compris l'éducation et la santé) est mesurée en valeur sur une période de référence de 7 jours, 30 jours, 3 mois, 6 mois et 12 mois selon la fréquence anticipée de consommation de chaque type de bien.

La valeur renseignée pendant la période de référence est multipliée par un facteur tenant compte des fréquences, respectivement 365/7, 12, 4, 2 et 1. Le point important est de définir les biens durables et les dépenses exceptionnelles afin de les exclure dans l'agrégation de la consommation non-alimentaire.

Les biens retenus comme durables sont les moyens de locomotion (voiture, motocyclette, vélo, etc.), les appareils électro-ménagers (téléviseur, réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, lave-vaisselle, climatiseur, chaîne de musique, radio, ventilateurs, etc.), les gros meubles (salon, table à manger et chaises, bibliothèque, autres armoires, etc.), et les appareils électroniques et d'autres biens (ordinateur, téléphone, téléphone portable, appareils photos, instruments de musique comme la guitare ou le piano, appareils motorisés de jardinage, bijoux et montres de valeur, tapis, etc.).

Ces biens sont exclus du calcul de la consommation non-alimentaire car ils feront l'objet du calcul d'une valeur d'usage. On exclut également les dépenses de fêtes et cérémonies et les dépenses de pèlerinage qui sont considérées comme dépenses exceptionnelles.

Le seul cas où les dépenses de fêtes sont retenues est celui des dépenses d'habillement et chaussures, des fêtes religieuses (Noël, Nouvel an, Pâques, fin de Ramadan, Tabaski, autres fêtes religieuses). La raison de ce choix réside dans le fait que les vêtements acquis pendant ces fêtes sont une vraie consommation du ménage et non des dépenses de prestige qui sont des transferts à d'autres ménages.

Il est aussi important de souligner qu'il y a un débat classique de savoir si les dépenses d'éducation (frais de scolarisation, frais de fournitures, etc.) et de santé (consultation, examens médicaux, pharmacopée, hospitalisation) sont de l'investissement en capital humain ou plutôt de la consommation. Le choix a été fait de les inclure, comme cela a toujours été l'habitude dans les Etats membres de l'UEMOA. Néanmoins les dépenses pour les appareils médicaux thérapeutiques (béquilles, chaises roulantes, prothèses dentaires, lunettes médicales etc.) sont exclues de l'agrégat de consommation. En fait, même s'il fallait les y inclure, ce serait plutôt comme des biens durables.

▪ **Valeur d'usage des biens durables**

Les biens durables sont ceux qui rendent des services au ménage sur une longue période après leur acquisition. Pour ces biens, on considère que c'est l'usage qu'on en fait qui est de la consommation du ménage. Il faut donc estimer cette consommation que l'on appelle valeur d'usage. Les biens retenus comme durables ont été définis ci-dessus. De plus, les biens immobiliers (terrains, immeubles) et les biens orientés principalement vers un usage de production économique (pirogues et hors-bords, fusil de chasse) sont ignorés.

Pour les biens retenus comme durables, la valeur d'usage est fonction de la valeur d'acquisition, de l'âge du bien, du taux d'inflation, du taux d'intérêt réel et de l'amortissement économique (dépréciation). La valeur d'acquisition et l'âge du bien ont été renseignés pendant l'enquête ; on a pris pour tous les biens durables un taux d'inflation annuel d'un pour cent et un taux d'intérêt réel de deux pour cent, la seule inconnue est le taux de dépréciation. Pour chaque bien et pour chaque ménage possédant le bien, si on appelle *vrempla* la valeur du bien au coût de remplacement, *vacqui*, la valeur d'acquisition et *age* l'âge du bien en années révolues, la formule pour le calcul du taux de dépréciation (*depret*) est la suivante :

$$depret = 1 - \left(\frac{vrempla}{vacqui} \right)^{1/age}$$

Ensuite on calcule le taux de dépréciation médian (*mdpret*) du bien pour l'ensemble des ménages. Enfin, si on appelle *s12q03* le nombre de biens d'un type donné possédé par le ménage, *s12q08* le prix d'acquisition du dernier, la valeur d'usage d'un bien donné (*depan*) est obtenue en appliquant la formule ci-dessous :

$$depan = s12q03 * s12q08 * (1.01^{age}) * (mdpret + 0.02)$$

La somme de cette variable (*depan*) pour l'ensemble des biens possédés par un ménage fournit l'agrégat de la valeur d'usage des biens durables du ménage. Il est important de souligner que des ajustements sont faits sur les données avant de procéder au calcul : i) pour les biens ayant moins d'un an, on a supposé que l'âge était égale à 0.5 ; ii) pour les biens de plus de 20 ans (moins de 3% des observations), on a limité l'âge à 20 ans ; iii) quand le nombre de biens est non-déclaré et les autres informations présentes, on impute par le mode du nombre d'observations du bien ; iv) on corrige la valeur d'acquisition de valeurs aberrantes avant de procéder aux calculs (voir correction des valeurs aberrantes ci-dessous).

▪ **Loyer imputé des ménages propriétaires**

La dernière composante de l'agrégat de consommation est le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement. Le logement est un bien d'investissement pour les ménages et quand un ménage en a construit un, il consomme l'usage du fait qu'il occupe son logement. L'approche générale pour estimer le loyer imputé est l'approche économétrique. Dans certains cas où le nombre d'observations était trop faible dans certains pays, une approche alternative a été retenue, elle est expliquée plus loin.

L'approche économétrique part du principe suivant : étant donné que certains ménages sont locataires, on estime une fonction hédonique de logement pour ces ménages et cette fonction sert à imputer un loyer fictif aux ménages propriétaires et à ceux qui sont logés gratuitement. La variable expliquée du modèle est le logarithme du loyer, les variables explicatives sont typiquement les suivantes : type de logement, nombre de pièces, nature des murs, nature du toit, nature du sol, nature des toilettes, existence de l'électricité dans le logement, existence de l'eau courante dans le logement, mode d'évacuation des ordures ménagères, mode d'évacuation des eaux usées et d'autres variables communautaires telles que l'existence d'une route goudronnée dans la localité, le mode de transport le plus usité dans la localité, etc. Le modèle est estimé à l'aide de la procédure *stepwise*, qui consiste à introduire progressivement les variables dans le modèle et à ne retenir que celles qui sont significatives.

Afin de tenir compte des différences dans le marché du logement, on estime séparément le modèle pour la capitale, le reste du milieu urbain et le milieu rural. Dans la capitale et le reste du milieu urbain, l'approche économétrique est systématiquement mise en œuvre. S'agissant du milieu rural, le marché du logement est étroit comme le montre le faible nombre de ménages locataires dans les échantillons. Le pourcentage de ménages locataires représente moins de 2,5% dans cinq des huit pays, et leur effectif dans quatre des huit pays est inférieur à 100 ménages. Pour ces raisons, l'approche économétrique ne produit pas toujours des résultats satisfaisants. Ainsi pour trois pays (Burkina Faso, Niger et Sénégal), une approche alternative est retenue. Elle a consisté à calculer le loyer médian des locataires, selon le nombre de pièces et ce loyer est imputé aux ménages propriétaires occupant un logement ayant le même nombre de pièces. Pour cet exercice, étant donné le nombre réduit de ménages locataires, la variable nombre de pièces est recodée en cinq modalités par exemple (1 pièce, 2 pièces, 3 à 4 pièces, 5 à 7 pièces, 8 pièces et plus).

Une sorte de validation est faite en comparant les distributions du loyer effectif et du loyer imputé et les résultats sont consignés dans le tableau 1.2 qui porte sur la capitale, le reste du milieu urbain et le milieu rural. La comparaison entre les loyers effectif et imputé montre des écarts plutôt conséquents dans la capitale. Au niveau de la médiane, les écarts sont supérieurs à 50% dans la moitié des huit pays. Néanmoins, ces écarts ne laissent pas toujours entendre que l'ajustement est mauvais. En effet, si par exemple les caractéristiques des maisons des propriétaires sont meilleures à celles des locataires, l'écart se justifie. Il a été procédé à un test simple de moyenne dans le cas de la Côte d'Ivoire et il semble bien que dans la capitale

Abidjan, les maisons occupées par les ménages qui sont propriétaires sont en moyenne de meilleure qualité que les logements des locataires.

Les écarts peuvent aussi se justifier par le fait que l'ajustement du modèle n'est pas toujours très bon ; par exemple les enquêtes ne prennent pas en compte la qualité du matériau des logements et les disparités en matière de qualité sont plus importantes dans les capitales.

Les estimations de loyer imputé sont de meilleure qualité dans le reste du milieu urbain et en milieu rural, tout au moins si la qualité se mesure par les écarts entre le loyer effectif et le loyer imputé. En milieu urbain, le tableau 1.2 montre que le loyer imputé est inférieur au loyer effectif dans la moitié des pays et dans l'autre moitié des pays c'est l'opposé. Du reste, ces écarts sont dans un intervalle de plus ou moins 50%. Pour ce qui est du milieu rural, le tableau 1.2 montre aussi des écarts qui peuvent aller dans le sens où le loyer imputé est plus grand ou plus faible, et les écarts sont dans un intervalle de 60 pour cent, sauf pour un pays, le Sénégal où on enregistre un écart de 86%.

Tableau 1.2 Comparaison loyer effectif et loyer imputé (Lomé¹, autre urbain et rural)

Domaine		Lomé	Autre urbains	Rural
Loyer effectif	Observations	585	551	351
	Minimum	12 000	12 000	12 000
	Médiane	108 000	48 000	30 000
	Moyenne	154 530	64 190	36 593
	Maximum	802 166	420 714	96 000
Loyer impute	Observations	448	685	3 549
	Minimum	56 144	10 610	11 272
	Médiane	197 134	72 850	47 964
	Moyenne	324 136	100 477	42 579
	Maximum	4 181 512	1 447 872	235 759
Type		Modélisation	Modélisation	Modélisation

- **Correction des valeurs aberrantes**

Il est toujours difficile de faire la part des choses entre ce qui est une valeur aberrante (valeur anormalement élevée ou anormalement faible) et ce qui est simplement une valeur atypique.

Une mauvaise correction des valeurs aberrantes peut réduire les vraies inégalités dans la population. Pour cette raison, les corrections sont faites avec prudence. Les corrections ont été

¹ Dans le cadre de cette étude, **Lomé** représente le grand Lomé qui prend en compte Lomé commune (avec ses 5 arrondissements) et Golfe urbain.

faites en deux temps, les valeurs trop faibles et les valeurs anormalement élevées. Les valeurs trop faibles sont définies comme une consommation alimentaire nulle, ou une consommation non-alimentaire nulle.

Pour ce faire, la consommation du ménage a été calculée selon quatre grandes fonctions de consommation : i) consommation alimentaire, incluant les repas pris hors ménage ; ii) consommation non alimentaire sans valeur d'usage des biens durables et loyer imputé ; iii) valeur d'usage des biens durables ; et iv) loyer imputé.

On a supprimé des bases de données, les ménages ayant la composante i nulle ou la composante ii nulle. La logique est simple, il est peu probable qu'un ménage ait une consommation alimentaire nulle, il s'agit certainement de ménages n'ayant pas complété l'interview (cas d'un ménage unipersonnel par exemple étant souvent absent) ou n'ayant pas voulu la terminer. De même un ménage ne saurait avoir une consommation annuelle non alimentaire nulle quel que soit son niveau de vie. Il faut bien acheter ne serait-ce que des biens de base de consommation courante (savon de ménage, énergie, allumettes, etc.).

Dans un deuxième temps, une correction a été faite pour les valeurs anormalement grandes. Contrairement au cas précédent, cette correction est faite par item de consommation. On calcule le logarithme de la consommation, ensuite l'intervalle interquartile. Une valeur est jugée anormalement grande si elle est supérieure à la médiane du logarithme de la consommation plus 2,5 fois l'intervalle interquartile (on appelle cette valeur le maximum autorisée). Ces valeurs sont corrigées en remplaçant la valeur par le maximum autorisée (*trimming*).

Ce choix est fait pour minimiser l'impact sur l'inégalité. L'inégalité de la dépense par tête non normalisée, mesurée par l'indice de Gini avant et après la deuxième correction peut aller dans un sens ou dans l'autre (tableau 3).

Tableau 1.3 : Hypothèses utilisés pour la construction des seuils de pauvreté

	Togo
Déciles de la population de référence	3 à 8
Quantité de kilocalories de consommation	2300
Approche calcul seuil de pauvreté	moyenne
Minimum des déflateurs spatiaux	0,801
Maximum des déflateurs spatiaux	1,29
Gini sans correction valeurs aberrantes	0,439

1.1.2. Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est la valeur de l'indicateur de bien-être permettant à chaque individu de satisfaire le minimum de ses besoins vitaux. L'approche utilisée pour construire le seuil de pauvreté est celle du coût des besoins de base². La construction d'un seuil de pauvreté se déroule en trois étapes : calculer la part des dépenses alimentaires (ou non alimentaire ce qui revient au même) des ménages autour du seuil de pauvreté alimentaire, utiliser cette part pour calculer le seuil total.

S'agissant du seuil alimentaire, un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir 2300 kilocalories (qui est dans l'intervalle de la norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire) est déterminé. La valorisation de ce panier fournit le seuil alimentaire. Trois points sont importants pour cette tâche : (i) la population de référence pour déterminer le panier ; (ii) la manière de construire le panier et (iii) le vecteur des prix utilisés pour valoriser le panier.

Sur le premier point, la population de référence doit être les ménages se situant autour du seuil de pauvreté. L'objectif est d'avoir une population de référence ayant autant que faire se peut les habitudes de consommation des ménages ni trop pauvres, ni trop aisés. Etant donné que les seuils de pauvreté se situent autour de 40 pour cent dans la sous-région, l'intervalle du deuxième ou troisième au septième ou huitième décile est un intervalle acceptable. Au départ, pour l'harmonisation, les déciles 3 à 8 ont été retenus pour tous les ménages.

Bien qu'il soit large, cet intervalle peut ne pas être le plus pertinent. Ainsi, en prenant systématiquement l'intervalle 3 à 8, on peut avoir un seuil de pauvreté trop bas ou trop élevé dans certains cas. Mais trop bas ou trop élevé par rapport à quoi ? Il a été procédé à un certain nombre de tests et l'intervalle initialement retenu a été révisé pour trois pays, le Niger, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Ayant retenu une population de référence, on construit un panier national couvrant 90 pour cent des produits alimentaires les plus consommés sur cette population de référence, hors

² Voir Ravallion (1998).

repas pris à l'extérieur³. Le panier est construit non sur la dépense nominale, mais sur la dépense annuelle de chaque produit corrigé du déflateur spatial (voir le calcul du déflateur spatial dans la section 3). En procédant de la sorte on s'assure que les différences dans les prix n'affectent pas la procédure pour construire le seuil de pauvreté.

Avant d'arrêter définitivement le panier, il a été vérifié qu'il représente au moins 70 pourcents de la consommation alimentaire de chaque région ou Zone agro écologique (ZAE). Pour obtenir le seuil alimentaire, le panier est valorisé par les valeurs unitaires issues du fichier de consommation, les mêmes valeurs unitaires qui ont servi à valoriser la consommation alimentaire. Ces valeurs unitaires sont renseignées lors de l'enquête en différentes unités de consommation non standards (bouteille, bassine, assiette, tas, etc.). Les valeurs unitaires prélevées en UNS sont converties en US à l'aide des facteurs de conversion de l'enquête sur les UNS qui a eu lieu avant la collecte des données principales.

Deux seuils non-alimentaires sont calculés et ils conduisent à deux seuils de pauvreté totaux. En fait on ne calcule pas directement les seuils non-alimentaires. Quand on obtient la part des dépenses alimentaires des ménages autour du seuil de pauvreté on calcule directement le seuil de pauvreté total. Le premier seuil consiste à déterminer comme part de la composante non alimentaire du seuil de pauvreté, la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté alimentaire. Le second consiste à déterminer comme part de la composante non-alimentaire du seuil de pauvreté, la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté alimentaire. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

Pour le premier des deux seuils ($zref_{min}$), on définit les ménages se situant autour du seuil de pauvreté alimentaire comme ceux ayant une consommation totale se situant à plus ou moins 20 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. Si on appelle $zali$ le seuil alimentaire calculé précédemment, $alpha_{min}$ la part de la consommation alimentaire des ménages dont la consommation totale est juste égale au seuil de pauvreté alimentaire, selon la définition ci-dessus, le seuil de pauvreté minimum est donné par :

$$zref_{min} = zali * (2 - alpha_{min})$$

³ Les repas pris à l'extérieur ne peuvent pas être utilisés dans la construction du seuil de pauvreté. La raison en est que l'exercice requiert une correspondance entre les quantités consommées et leur apport en calories, cette information n'est pas disponible pour les repas pris à l'extérieur.

Pour le second des deux seuils ($zref_{max}$), on définit les ménages se situant autour du seuil de pauvreté alimentaire comme ceux ayant une consommation alimentaire se situant à plus ou moins 20 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. Si on appelle $alpha_{max}$, la part de la consommation alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est juste égale au seuil de pauvreté alimentaire, le seuil de pauvreté maximum est donné par :

$$zref_{max} = zali/alpha_{max}$$

Il a été retenu comme seuil de pauvreté la moyenne arithmétique simple des deux seuils. A partir des données de l'EHCVM, la valeur du seuil de pauvreté du Togo est de 273 628 FCFA. Cette valeur était de 276 400 FCFA lors du QUIBB 2006. Toutefois, ces deux seuils ne sont pas comparables du fait que les méthodologies de collecte des deux enquêtes sont différentes.

1.1.3 Composition des ménages, déflateurs temporels et spatiaux et indicateur de mesure du bien-être

L'agrégat de consommation n'est pas un indicateur de bien-être car il ne permet pas une comparaison équitable entre les ménages. Les ménages étant de taille et de composition différentes, ils font face à des prix différents en fonction du moment où les données ont été collectées et du lieu où ils vivent. L'indicateur de bien-être doit prendre en compte tous ces facteurs.

- **Composition ou taille du ménage**

Le premier élément à considérer est la taille ou la composition des ménages. La composition des ménages a été ignorée et seule la taille est prise en compte. La composition des ménages doit être reflétée par une échelle d'équivalence et il n'y a pas de consensus sur la meilleure approche de dériver une échelle d'équivalence. Du reste, pratiquement tous les pays concernés ont pris pour habitude de ne retenir que la taille du ménage. Ainsi l'agrégat de consommation est divisé par la taille des ménages pour donner une consommation annuelle par tête. Néanmoins pour les besoins d'effectuer des tests de sensibilité, par exemple le classement des régions en matière de niveau de pauvreté, deux échelles d'équivalence sont calculées et il est aisé de produire les chiffres de pauvreté en utilisant l'une ou l'autre.

- **Déflateur temporel**

Le deuxième élément à considérer est le moment où les données sont collectées dans le ménage. Entre le début de la collecte et la fin de ces travaux il y a eu 9 mois. La collecte des données de la première vague a eu lieu dans plusieurs pays juste après les récoltes et celles des données de la seconde vague pendant la période éloignée des récoltes. Pendant la période de collecte, les prix à la consommation ont évolué.

La consommation est normalisée à l'aide d'un indice temporel. Pour ce faire, l'indice national des prix à la consommation finale des ménages est un bon outil. Les pays de l'UEMOA disposent d'indices régionaux qui auraient pu être utilisés dans cet exercice. Mais la couverture de ces indices régionaux est limitée, ces indices couvrent plus les chefs-lieux de régions ; les autres villes et le milieu rural sont moins bien représentés. En fait certains pays collectent les prix régionaux pour les besoins de calcul de l'indice national, mais ne calculent pas en tant que tel des indices régionaux. Par conséquent, on n'est pas très sûr de la qualité de ces indices régionaux et l'indice national est plus rassurant. Pour calculer les déflateurs temporels, si on appelle IPC_i l'indice des prix à la consommation du mois i , $i=1, \dots, n$ pendant les n mois de collecte, on a calculé IPC l'indice moyen pendant la période de collecte par :

$$IPC = \frac{1}{n} \sum_i^n IPC_i$$

Et le déflateur temporel pour chaque mois de collecte est donné par :

$$def_temp_i = IPC_i / IPC$$

Il a été souligné ci-dessus que le déflateur temporel est appliqué à la consommation annuelle de chaque produit avant la construction du seuil de pauvreté. Ainsi pour un ménage k ayant été enquêté au mois i , la dépense annuelle du produit m ($depan$) est normalisée par la formule suivante :

$$depan'_{kim} = depan_{kim} / def_temp_i$$

- **Déflateur spatial**

Il est indiqué d'appliquer aussi un déflateur spatial afin de tenir compte des disparités du coût de la vie entre les différentes régions et localités du pays.

Un candidat naturel est l'indice des prix régional ou tout au moins les prix sous-jacents à cet exercice. Cependant comme souligné ci-dessus, les prix collectés au niveau des régions ont une faible couverture des petits centres urbains et du milieu rural. Un test a été fait de les utiliser comme déflateur et on a obtenu des taux de pauvreté de plus de 70 pour cent dans certains pays ; et l'idée a été abandonnée. Les seuils de pauvreté construits pour les ZAE par milieu ont servi à calculer des déflateurs spatiaux. L'approche pour construire les seuils de pauvreté des ZAE par milieu est la même que celle pour construire le seuil national. Le même panier national est retenu. Ce panier est valorisé avec les valeurs unitaires moyennes de la ZAE par milieu pour le seuil alimentaire. Le seuil non alimentaire est également construit dans la ZAE par milieu selon la même approche que précédemment. Autrement dit, pour le seuil non-alimentaire, étant donné qu'on a retenu comme seuil non-alimentaire la moyenne du seuil minimum et du seuil maximum, on procède pareillement. Si on appelle z_{zae_j} le seuil de pauvreté de la ZAE par milieu j, def_spa le déflateur spatial de la ZAE par milieu est le ratio du seuil de la ZAE par milieu j sur le seuil national :

$$def_spa_j = z_{zae_j} / z_{ref}$$

En définitive, pour un ménage k ayant été enquêté au mois i et appartenant à la ZAE par milieu j, si on appelle $dtot_k$ la consommation totale annuelle du ménage, $hhsiz_k$, la taille du ménage, l'indicateur de mesure de bien-être est :

$$pcexp_k = \frac{dtot_k}{(hhsiz_k * def_temp_i * def_spa_j)}$$

1.2. Définitions des concepts

1.2.1. Formulation des indicateurs de pauvreté

Après avoir défini un agrégat de bien-être et construit un seuil de pauvreté monétaire, il reste à déterminer des indicateurs de mesure de la pauvreté. Ainsi, trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté. Il s'agit de l'incidence ou taux de pauvreté (p0), la profondeur de la pauvreté (p1) et la sévérité de la pauvreté (p2). Ces indicateurs font partie d'une classe dénommée $P\alpha$ (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) dont la forme générale est :

$$P\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha \mathbf{1}(Y_i < Z) \text{ où :}$$

- n désigne le nombre total de personnes de la population ;

- Z est le seuil de pauvreté monétaire ;
- Y_i la consommation annuelle (par équivalent adulte) de l'individu numéro i de la population ;
- $\mathbf{1}$ est la fonction indicatrice qui vaut 1 si la condition indiquée dans la parenthèse est remplie (autrement dit si l'individu vit avec un niveau de consommation en dessous du seuil de pauvreté) et 0 sinon.

1.2.2. L'incidence de la pauvreté

L'indicateur le plus simple est l'incidence (ou le taux) de pauvreté (valeur $\alpha=0$). S'il y a n personnes dans la population et que q d'entre elles sont pauvres, c'est-à-dire qu'elles ont un niveau de consommation annuelle Y_i par adulte inférieur au seuil de pauvreté Z (donc, si $Y_i < Z$ pour q individus), le taux de pauvreté est $P_0 = \frac{P}{q}$. L'incidence de pauvreté représente donc la proportion d'individus en dessous du seuil de pauvreté.

1.2.3. La profondeur de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres et est mesurée pour la valeur $\alpha=1$. Elle indique à quel niveau au-dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition de ces derniers.

1.2.4. La sévérité de la pauvreté

Pour $\alpha=2$, la sévérité de la pauvreté est mesurée par $P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z-Y_i}{Z}\right)^2$.

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

La sévérité de la pauvreté représente la moyenne des carrés des écarts entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres.

1.2.5. La contribution à la pauvreté

Au-delà de ces trois mesures, l'étude tient compte aussi de la contribution de chaque sous-groupe de la population à la pauvreté globale en utilisant la formule ci-après :

$$C_j = \frac{x_j - P_{\alpha j}}{P_{\alpha}}$$

Avec x_j la proportion du groupe j dans la proportion totale (les ménages), $P_{\alpha j}$ l'indice de la pauvreté du groupe j et P_{α} l'indice de pauvreté au niveau global.

1.3. Source des données

Les données qui ont servi à l'élaboration du présent profil de pauvreté, sont issues de la première édition de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée dans les huit pays de l'UEMOA.

Cette collecte s'est réalisée en deux vagues, la première de septembre à décembre 2018 et la seconde d'avril à juillet 2019. Pour chaque vague la collecte a porté sur la moitié de l'échantillon. L'approche en deux vagues a été retenue afin de prendre en compte la saisonnalité de la consommation (aussi bien en termes d'habitudes que de niveau de consommation), à défaut d'une enquête dont la collecte se serait étendue sur toute l'année.

L'EHCVM a porté sur 6 171 ménages représentatifs de la population au niveau national, des six régions et du milieu de résidence (urbain et rural). Elle a permis de collecter des informations pour l'estimation des dépenses (alimentaires et non alimentaires) totales de consommation de chaque ménage. Cette estimation prend en compte tous les produits alimentaires et non alimentaires qui, peuvent être achetés par les ménages ou acquis par ceux-ci (autoconsommation/autofourniture, rémunération d'un travail en nature, cadeaux reçus, etc.).

Différence avec les enquêtes QUIBB

L'EHCVM et le QUIBB sont deux enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Lesdites collectes permettent de calculer les indicateurs de pauvreté. Toutefois quelques différences sont à noter tant au niveau de la collecte que de l'estimation des indicateurs de pauvreté.

1.3.1. Collecte de données

Pour la collecte de données sur les dépenses courantes des ménages (dépenses de consommation dans le ménage et repas pris hors ménage), la période de référence est de 1 mois pour le QUIBB, alors qu'elle est d'une semaine dans les enquêtes EHCVM. En outre, en ce qui concerne l'EHCVM, une enquête sur les unités non standards a permis de valoriser les unités par produit consommé. Pour les dépenses non alimentaires, l'EHCVM dispose d'un questionnaire plus détaillé, ce qui permet de collecter des informations plus complètes en termes d'estimation des dépenses non alimentaires.

1.3.2. Estimation des indicateurs de pauvreté

Pour le calcul du seuil alimentaire à partir du QUIBB, le panier alimentaire représente 94,2% des produits alimentaires. Celui de l'EHCVM est fixé à 90% des produits alimentaires.

La quantité de kilocalories de consommation retenue pour le QUIBB est de 2 400, alors que pour l'EHCVM, il a été retenu 2 300. En outre, il est à noter que les méthodologies d'estimation de la valeur d'usage des biens durables ne sont pas les mêmes pour les deux enquêtes. L'estimation des loyers imputés des ménages propriétaires n'a pas été faite lors de la mise en œuvre du calcul du seuil de pauvreté en 2006 du QUIBB, alors qu'elle a été faite avec l'EHCVM.

CHAPITRE 2 : SITUATION DE LA PAUVRETE MONETAIRE ET DES INEGALITES

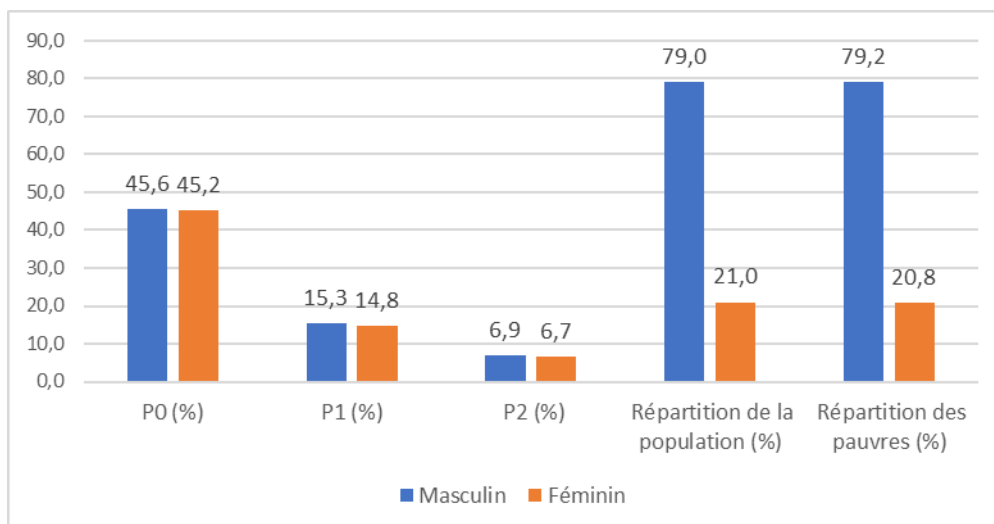
Ce chapitre consacré à l'analyse de la pauvreté monétaire, traite de : (i) la classification des ménages selon les différents indicateurs de pauvreté, (ii) la contribution des groupes sociodémographiques à la pauvreté, (iii) la décomposition de la pauvreté entre les effets croissance et redistribution et (iv) l'analyse des inégalités. Il présente les résultats de ces thématiques selon les caractéristiques telles que la région, le milieu de résidence, la taille du ménage, le groupe socioéconomique, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial du chef de ménage.

2.1. Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté (P0) donne le pourcentage de la population dont les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous d'un seuil déterminé appelé seuil de pauvreté (ligne de pauvreté). La profondeur de la pauvreté (P1), quant à elle, mesure l'écart entre le seuil et la consommation des pauvres. En d'autres termes, c'est la somme totale de revenu qu'il faut donner aux pauvres pour les sortir de la pauvreté. La sévérité de la pauvreté (P2) est la mesure qui tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre eux.

2.1.1. Indicateurs de pauvreté et caractéristiques du chef de ménages

Suivant le sexe du chef de ménage (CM), les résultats du graphique 2.1 ne montrent pas une grande disparité entre l'incidence, la profondeur et la sévérité de pauvreté. En effet, 45,6% des ménages dirigés par un homme sont pauvres contre 45,2% de ceux dirigés par une femme. Suivant la répartition des pauvres 79,2% des ménages pauvres sont dirigés par un homme contre 20,8% dirigés par une femme.

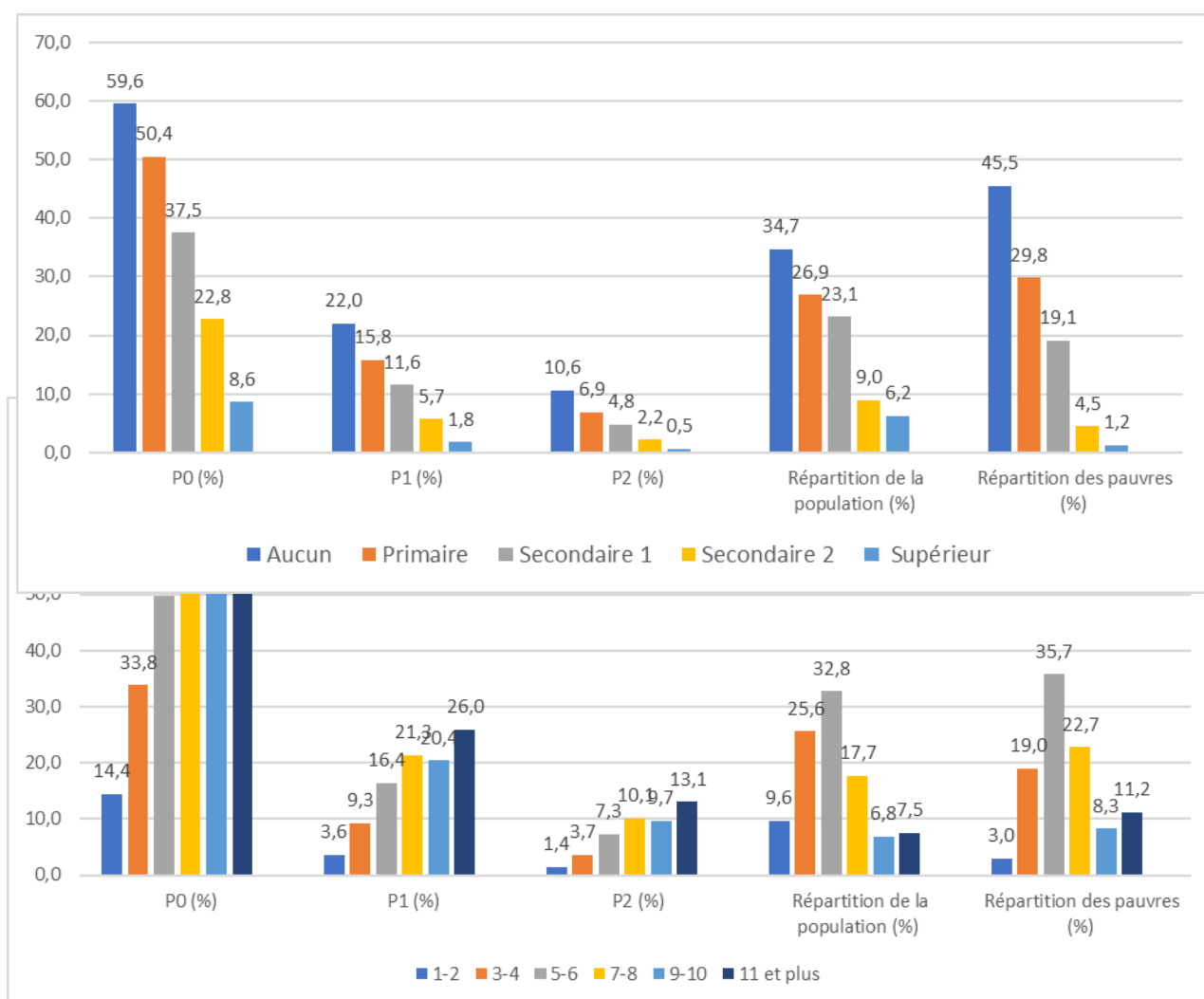


Graphique 2.1 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le sexe du CM

Les résultats du graphique 2.2 illustrent la répartition de l'incidence, de la profondeur, de la sévérité de pauvreté et de la répartition des populations et des pauvres selon la taille des ménages. Quel que soit l'indicateur de pauvreté pris, on remarque que le taux de pauvreté, la profondeur et l'incidence de pauvreté est élevé dans les ménages de grande taille. En effet, l'incidence de pauvreté passe de 14,4% pour les ménages d'une ou deux personnes à 67,7% pour ceux de 11 personnes ou plus.

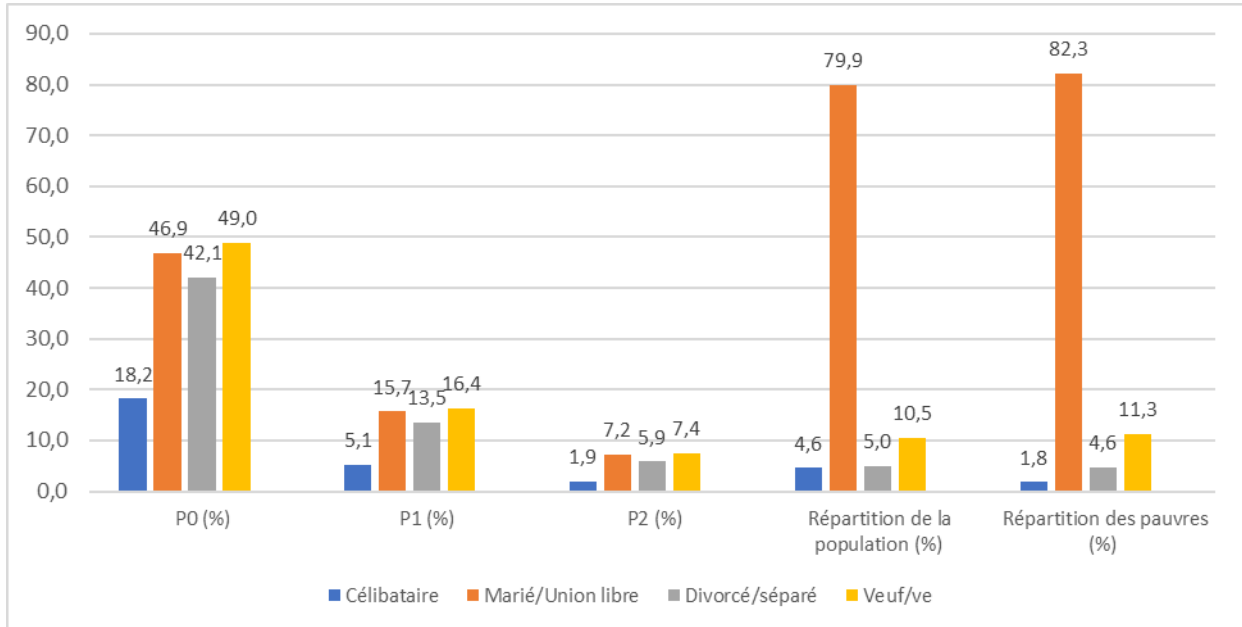
Graphique 2.2 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon la taille du ménage

Le graphique 2.3 présente les résultats de l'incidence, de la profondeur, de la sévérité de pauvreté et de la répartition des populations et des pauvres selon le niveau d'instruction du chef de ménage (CM). Il ressort de ces résultats que, quel que soit l'indicateur de pauvreté considéré, la proportion évolue en sens inverse avec le niveau d'instruction du CM. En effet, les ménages dans lesquels le chef n'a aucun niveau d'instruction, affichent le niveau le plus élevé d'incidence (59,6%), tandis que ceux dirigés par un CM de niveau supérieur présentent le plus bas niveau d'incidence (8,6%).



Graphique 2.3: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon l'instruction du CM

L'incidence de la pauvreté selon le groupe d'âges du chef de ménage révèle que, mis à part la tranche d'âge 15-29 ans des CM où l'incidence est faible (35,4%), l'incidence dans les autres tranches d'âges est supérieure à 45,0% et l'écart d'incidence entre ces tranches d'âges est moins important (Graphique 2.4).



Graphique 2.4: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon la tranche d'âge du CM

L'incidence de la pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage (CM) révèle que, les ménages où le CM est célibataire sont moins pauvres (18,2%) que les ménages où le CM est Marié/union libre (46,9%), Divorcé/séparé (42,1%) et Veuf/veuve (49,0%).

Graphique 2.5 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le statut matrimonial du CM

2.1.2. Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence et la région

L'analyse des indicateurs de pauvreté sur le plan national révèle que l'incidence de la pauvreté se situe à 45,5%, la profondeur de la pauvreté à 15,2% et la sévérité de la pauvreté à 6,9%. La dépense moyenne par équivalent adulte est de 384 698 FCFA par an.

Suivant le milieu de résidence, on note que l'incidence de la pauvreté en milieu rural (58,8%) est deux fois plus élevée qu'en milieu urbain (26,5%). L'incidence de pauvreté est plus basse à Lomé (22,3%) que partout ailleurs. Celle des autres milieux urbains est de 34,3%. Il est à noter que la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus élevées en milieu rural (21,0% et 9,8% respectivement) qu'en milieu urbain (6,9% et 2,6% respectivement). Les Dépenses

moyennes par équivalent adulte quant à elles sont de 292 340 FCFA en milieu rural et de 517 529 FCFA en milieu urbain.

L'analyse des résultats par région indique que, mis à part Lomé (22,3%), les régions des Savanes (65,1%), de la Kara (56,1%), Maritime (54,1%), des Plateaux (48,9%) et Centrale (47,3%) sont, dans l'ordre de classement décroissant, les régions dans lesquelles l'incidence de pauvreté est plus élevée que le niveau national. On note les mêmes tendances pour la profondeur et la sévérité dans les régions. En effet, les régions où l'incidence de pauvreté est élevée sont celles dans lesquelles la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont aussi élevées. En revanche, les dépenses moyennes par équivalent adulte sont plus élevées dans les régions où l'incidence de pauvreté est basse (Lomé 568 135 FCFA, Savanes 270 685 FCFA).

Suivant la répartition de la population et des pauvres, on remarque que Lomé (26,5%) et la région des Plateaux (21,8%) sont les deux principales régions qui concentrent plus de population et dont la répartition des pauvres représente respectivement 13,0% et 23,5%. Les régions Maritime (16,4%), des Savanes (13,1%) et de la Kara (12,3%) ayant une faible proportion de la population sont celle qui concentre le plus de pauvres (19,5%, 18,7% et 15,1 % respectivement).

Tableau 2.1: Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence et la région

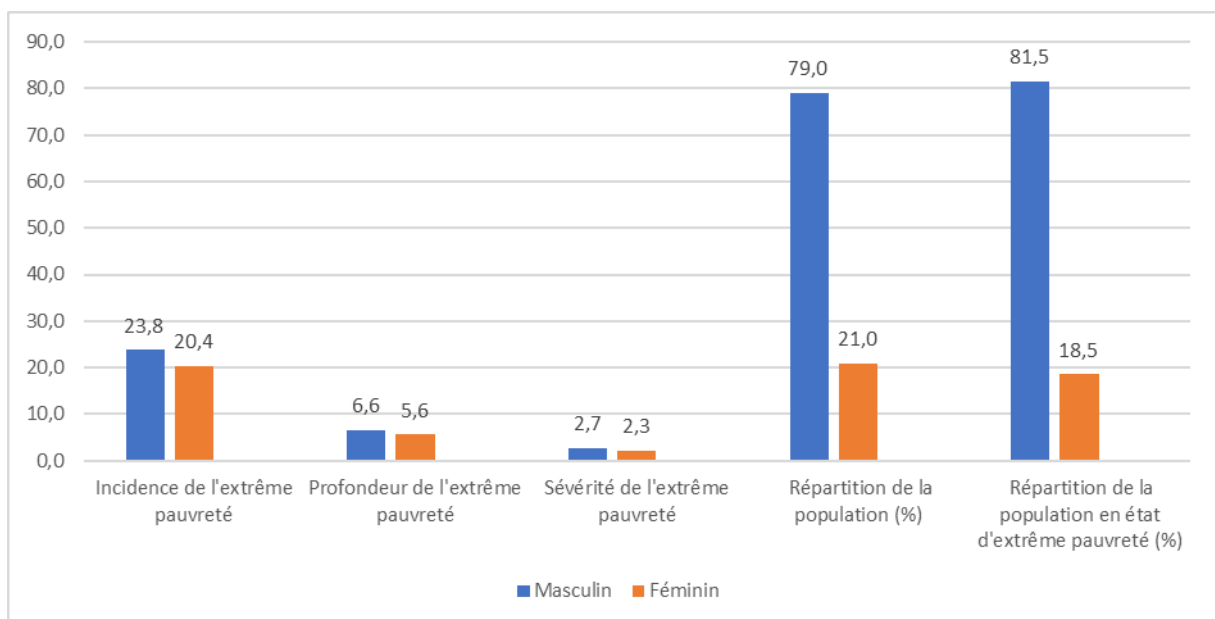
	Indicateurs de pauvreté			Répartition de la population (%)	Répartition des pauvres (%)	Dépense moyenne par équivalent adulte (FCFA)
	Incidence de la pauvreté P0 (%)	Profondeur de la pauvreté P1 (%)	Sévérité de la pauvreté P2 (%)			
Togo	45,5	15,2	6,9	100,0	100,0	384697,8
Milieu de résidence						
Grand Lomé	22,3	5,4	1,9	26,5	13,0	568134,7
Autres	34,3	9,7	3,9	14,5	10,9	424962,8
urbains						
Ens. urbains	26,5	6,9	2,6	41,0	23,9	517529,2
Rural	58,8	21,0	9,8	59,0	76,1	292339,9
Région						
Maritime	54,1	18,0	8,0	16,4	19,5	329986,0
Plateaux	48,9	15,5	6,7	21,8	23,5	334192,2
Centrale	47,3	15,5	6,8	9,9	10,3	348068,3
Kara	56,1	21,3	10,5	12,3	15,1	302313,2
Savanes	65,1	25,3	12,5	13,1	18,7	270684,6

2.2. Extrême pauvreté

Les ménages dans l'extrême pauvreté ont été définis comme ceux dont le niveau de vie est suffisamment bas pour satisfaire leurs besoins nutritionnels de base, même s'ils consacrent tout leur revenu de consommation à la nourriture. Les sections suivantes donnent les niveaux des indicateurs de l'extrême pauvreté sur le plan national, par milieu de résidence, par région et suivant certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.

2.2.1. Extrême pauvreté selon le sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage

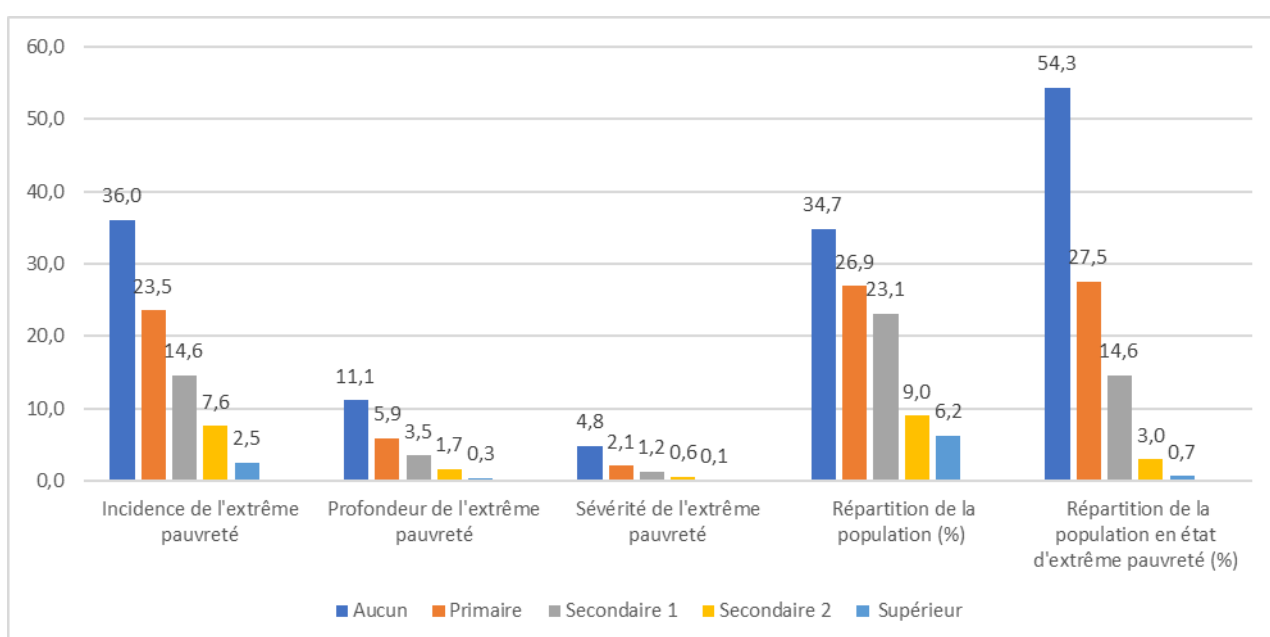
L'analyse des résultats révèle que l'extrême pauvreté touche plus les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme. En effet, les résultats du graphique 2.6 ci-dessous, montrent que 23,8% de ménages dirigés par un homme sont en situation d'extrême pauvreté contre 20,4% de ceux dirigés par une femme.



Graphique 2.6 Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le sexe du CM

Le graphique 2.7 présente les résultats de l'extrême pauvreté et de la répartition des pauvres selon le niveau d'instruction du CM. Ces résultats montrent les mêmes tendances que celles observées dans le cas de l'incidence de la pauvreté. Quel que soit l'indicateur de l'extrême pauvreté considéré, la proportion évolue en sens inverse avec le niveau d'instruction du CM.

En effet, l'incidence de l'extrême pauvreté varie de 36,0% pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction à 2,5% pour ceux dont le chef a un niveau d'instruction supérieur.



Graphique 2.7: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le niveau d'instruction du CM

2.2.2. Extrême pauvreté selon le milieu de résidence et la région

Il ressort des résultats du tableau 2.2 que l'incidence de l'extrême pauvreté est de 23,1% sur le plan national. La profondeur de l'extrême pauvreté quant à elle se situe à 6,4% et la sévérité de l'extrême pauvreté à 2,6%. Suivant le milieu de résidence, 5,0% est en extrême pauvreté en milieu urbain contre 35,6% en milieu rural.

Considérant les régions, les Savanes (49,2%) et la Kara (37,5%) sont celles dans lesquelles l'incidence de l'extrême pauvreté est plus forte. En revanche, Lomé (1,5%) semble être la région la moins touchée.

Tableau 2.2: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et la région

	Indicateurs de pauvreté extrême			Répartition de la population (%)	Répartition la population en état d'extrême pauvreté (%)
	Incidence de l'extrême pauvreté	Profondeur de l'extrême pauvreté	Sévérité de l'extrême pauvreté		
Togo	23,1	6,4	2,6	100,0	100,0
Milieu de résidence					
Grand Lomé	1,5	0,3	0,1	26,5	1,8
Autres urbains	11,3	2,6	1,0	14,5	7,1
Ens. urbains	5,0	1,1	0,4	41,0	8,9
Rural	35,6	10,1	4,1	59,0	91,1
Région					
Maritime	21,8	5,0	1,7	16,4	15,5
Plateaux	25,1	6,2	2,2	21,8	23,8
Centrale	25,8	6,3	2,3	9,9	11,0
Kara	37,5	11,4	5,1	12,3	20,0
Savanes	49,2	16,5	7,4	13,1	27,8
Lomé	1,5	0,3	0,1	26,5	1,8

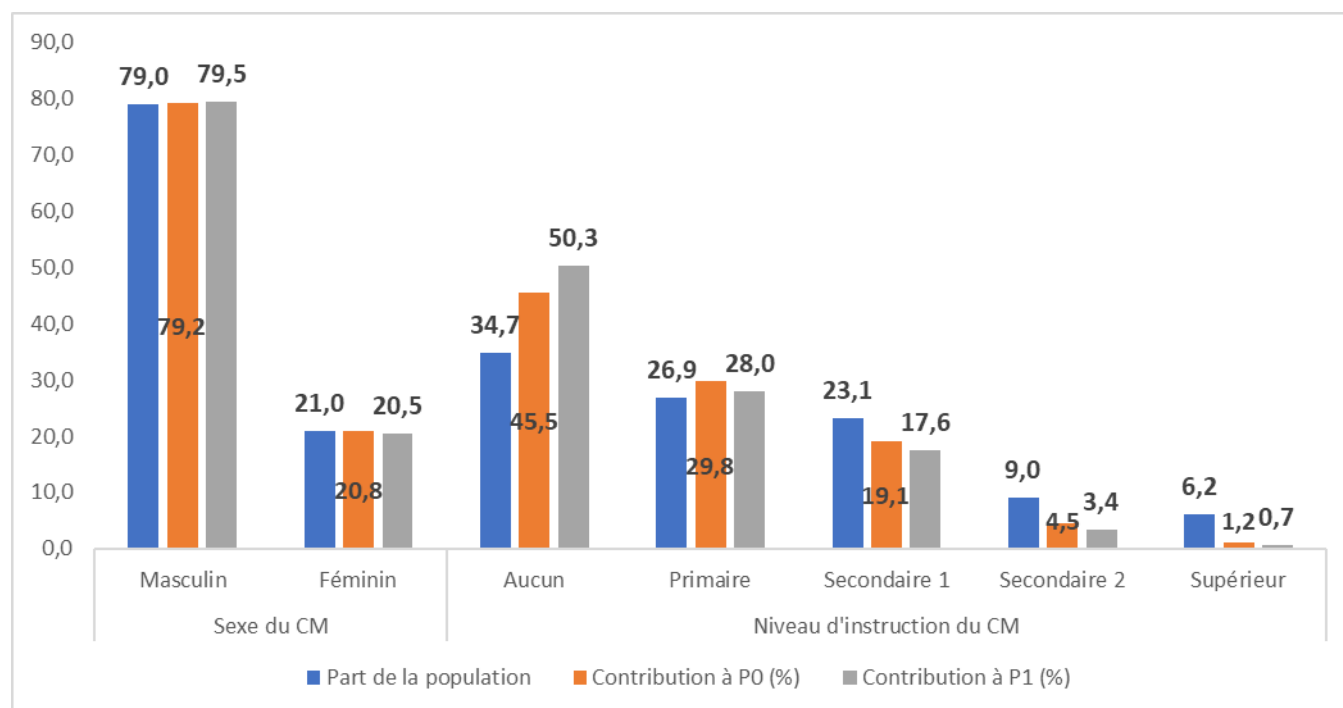
2.2.3. Contributions des groupes sociodémographiques à la pauvreté

L'incidence et les autres indicateurs de pauvreté mesurés au niveau national sont la résultante de la mesure de ces indicateurs dans les différents groupes socio-économiques. L'objet de cette section est de présenter la contribution de chaque groupe socio-économique à l'incidence et à la profondeur de pauvreté.

a) Contribution à la pauvreté

Le graphique 2.8 révèle que la contribution à l'incidence et à la profondeur de pauvreté dépend fortement du poids démographique de chaque groupe. Ainsi, les personnes vivant dans un ménage dirigé par un homme et qui représentent 79,0% de la population, contribuent à 79,2% de l'incidence de pauvreté et à 79,5% de la profondeur de pauvreté au niveau national. De même, les 34,7% de la population qui ont un chef non instruit contribuent pour 45,5% et 50,3% respectivement de l'incidence et de la profondeur de pauvreté. A contrario, les personnes ayant un chef de ménage qui a atteint le supérieur qui ne sont que de 6,2% ne contribuent que très faiblement à l'incidence (1,2%) et à la profondeur (0,7%) de la pauvreté.

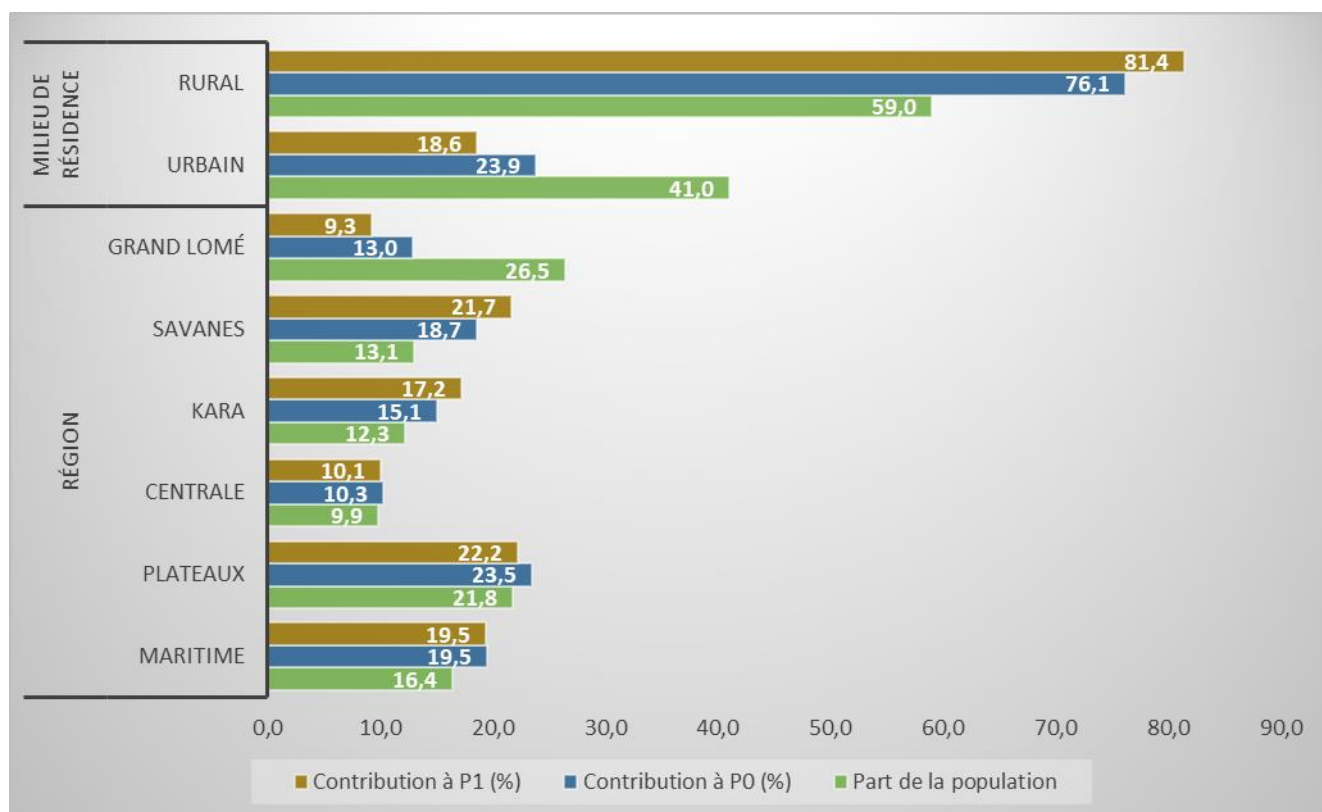
Graphique 2.8 : Part de la population et contributions à l'incidence et à la



profondeur de pauvreté selon le sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage

En considérant le contexte géographique, le milieu rural, avec deux tiers de la population, contribue trois fois plus (76,1%) à l'incidence de pauvreté que le milieu urbain (23,9%). S'agissant des régions, il ressort que la région des Plateaux avec une proportion de 21,8% représentant la part de la population, est celle qui contribue le plus à la pauvreté (23,5% pour l'incidence et 22,2% pour la profondeur). Bien que Lomé soit la partie la plus peuplée du pays, sa contribution à la pauvreté n'est que la cinquième plus importante. Ceci est dû au fait que Lomé regorge moins de pauvres que les autres régions du pays (Graphique 2.9).

Graphique 2.9: Part de la population et contributions à l'incidence et à la



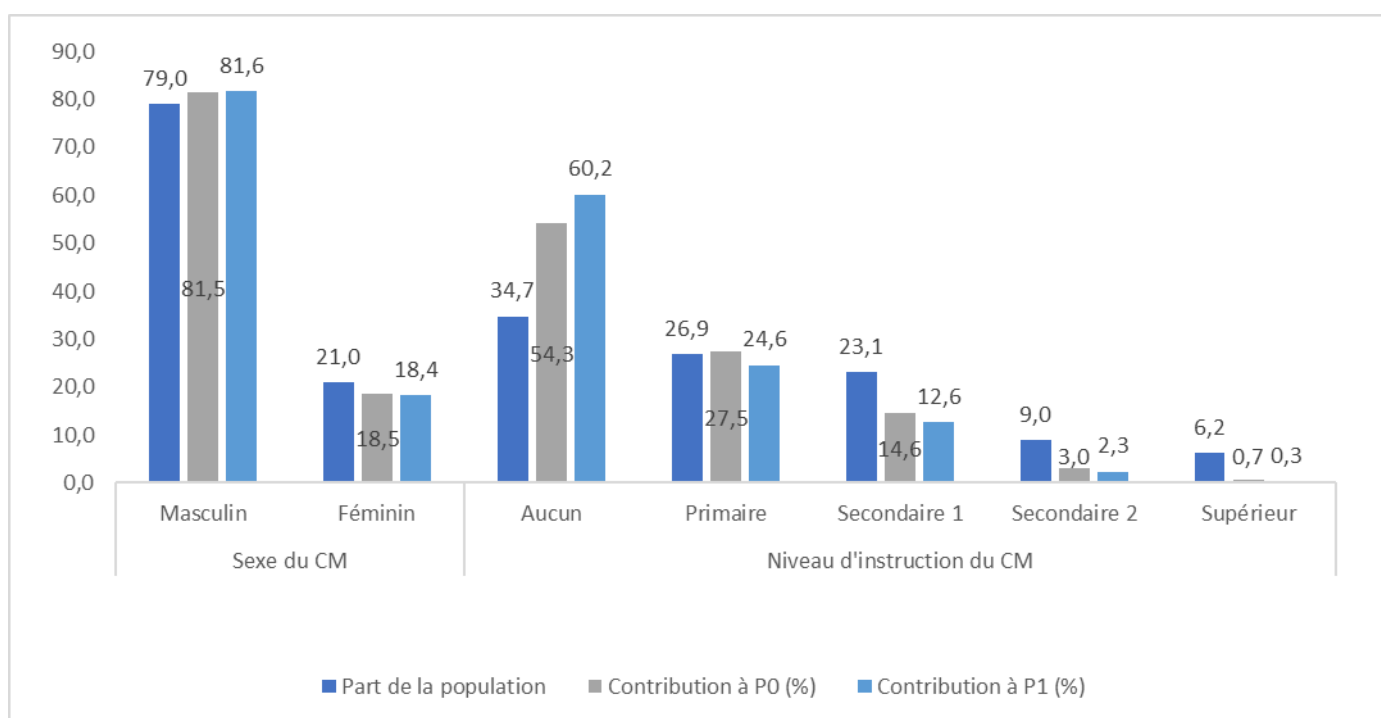
profondeur de pauvreté selon le milieu de résidence et la région

b) Extrême Pauvreté

Au Togo, 23,1% de personnes sont en situation d'extrême pauvreté selon les résultats donnés plus haut. La question est de savoir, quels groupes de personnes sont les plus touchés par ce fléau.

D'après le graphique 2.10, les personnes vivant dans des ménages avec un homme comme chef contribuent à plus de 80,0% à l'incidence et à la profondeur. En outre, les personnes vivant dans des ménages avec un chef de ménage sans instruction contribuent à plus de 50,0% à l'incidence et à la profondeur de l'extrême pauvreté (54,3% et 60,2%). On constate ainsi que tout comme pour les indices traditionnels (indices FGT) de pauvreté, ces contributions sont fortement liées au poids démographique.

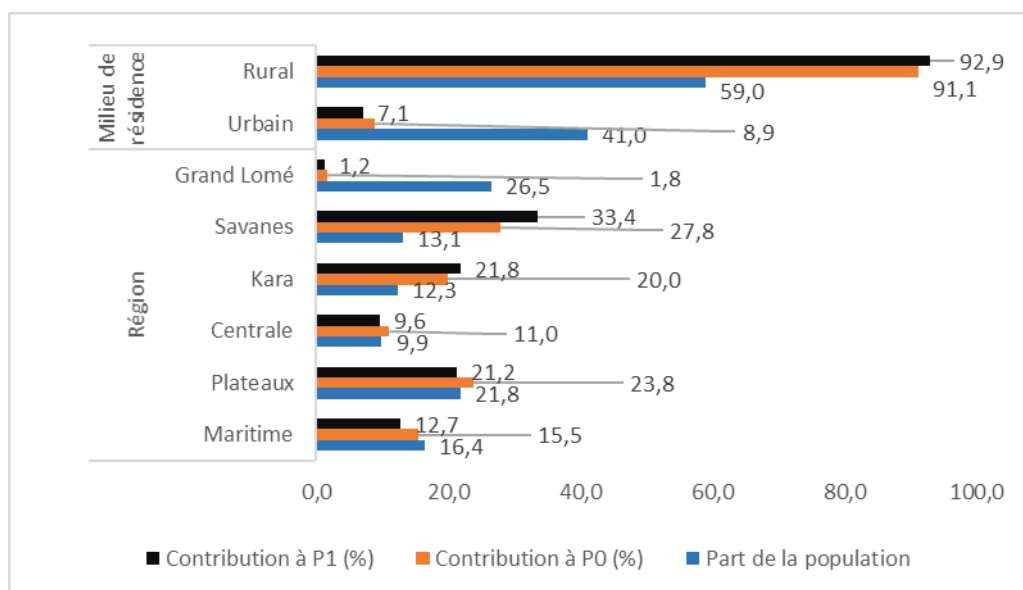
Graphique 2.10: Part de la population et contributions à l'incidence et à la profondeur



de l'extrême pauvreté selon le sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage

D'après les résultats du graphique suivant, un peu plus de neuf personnes sur dix (92,9%) en situation d'extrême pauvreté, résident dans le milieu rural. L'analyse suivant les régions de résidence révèle que la région des Savanes qui affiche les contributions à l'incidence et à la profondeur, respectivement 27,8% et 33,4% est celle qui regorge plus de personnes en situation d'extrême pauvreté.

Graphique 2.11: Part de la population et contributions à l'incidence et à la profondeur de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence et la région



2.3. Analyse des inégalités

Depuis quelques années, la lutte contre les inégalités constitue l'un des objectifs majeurs des politiques de développement. Il s'agit de s'assurer d'une bonne répartition des ressources entre les différentes couches de la société. Les inégalités seront appréciées à partir de l'indice de Gini et les indices inter-déciles.

Les résultats de l'EHCVM montrent que les inégalités restent toujours importantes avec un indice de Gini qui se situe à 0,385 au niveau national. Ces inégalités sont plus accentuées dans le milieu urbain (0,374) que dans le milieu rural (0,331). En outre, le rapport inter-décile se chiffre à 5,3% signifiant que les 10% les plus riches de la population dépensent 5,3 fois plus que les 10% les plus pauvres.

Tableau 2.3: Mesures des inégalités de dépenses

	Indice de Gini	P90/P10	P75/P25
Togo	0,385	5,3	2,3
Milieu de résidence			
Urbain	0,374	4,9	2,3
Rural	0,331	4,4	2,1
Région			
Maritime	0,351	4,5	2,2
Plateaux	0,325	4,2	2,1

Centrale	0,336	4,4	2,3
Kara	0,350	4,8	2,3
Savanes	0,349	4,5	2,2
Lomé	0,377	5,0	2,4

CHAPITRE 3 : DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE

Ce chapitre présente les déterminants de la pauvreté monétaire, en l'occurrence les causes. Il est subdivisé en deux parties : la revue de littérature sur les déterminants de la pauvreté monétaire et la spécification de modèle de régression et les résultats de la régression.

3.1. Revue de littérature et spécification du modèle

La mesure de la pauvreté est un exercice complexe compte tenu de sa nature multidimensionnelle. Dans la littérature, il existe plusieurs approches pour sa mesure et la Banque Mondiale, l'institution phare luttant contre la pauvreté dans le monde, dans ses analyses de la pauvreté ressort le plus souvent son aspect monétaire (Bertin, A., 2007), dont fait l'objet ce chapitre.

Les données souvent utilisées pour appréhender les causes de la pauvreté monétaire en Afrique proviennent des enquêtes auprès des ménages sur leurs conditions de vie. Ainsi, pour identifier les déterminants de la pauvreté, il n'y a pas d'unanimité autour du modèle à utiliser. En effet, certaines études utilisent les modèles basés sur l'économétrie des variables qualitatives (Probit, Logit) en prenant comme variable expliquée qui est de nature dichotomique dont la valeur est 1 si l'individu ou le ménage est pauvre et 0 si non avec un vecteur de variables explicatives (Lachaud, 2000 et 2005 ; Razafindrakoto et al., 2001 ; Nsabimana et al., 2013). En revanche, d'autres études utilisent le modèle de régression linéaire avec comme variable dépendante, le logarithme de la dépense par tête rapportée au seuil de pauvreté (Backiny-Yetna et al., 2009 ; Ndoye et al., 2009). Cette approche a été utilisée en 2014 dans le cadre de l'étude portant sur les « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014 ».

Ainsi, au regard de ces différentes études, le modèle de régression linéaire a été retenu pour déterminer les facteurs explicatifs de la pauvreté monétaire au sein de la population. En effet, ce choix se justifie par le fait que les modèles basés sur les variables catégorielles ont des limites, notamment : a) toute l'information disponible n'est pas utilisée dans les analyses, b) les paramètres estimés peuvent être biaisés avec des régressions catégoriques qu'avec des régressions linéaires et c) les régressions catégoriques ne permettent pas de prévoir le

changement de la probabilité d'être pauvre à la suite d'un changement de la ligne de pauvreté (Ndoye et al.,2009).

Par ailleurs, il importe de préciser que les variables explicatives de la pauvreté dans la littérature sont entre autres : les caractéristiques sociodémographiques du ménage (sexe, âge, niveau d'instruction, statut matrimonial et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, taille du ménage), la localisation géographique du ménage (région et milieu de résidence), les biens possédés par le ménage, les revenus et les transferts reçus par les ménages.

Pour déterminer les facteurs explicatifs de la pauvreté de la population, le modèle linéaire dont la formule ci-dessous est retenu :

$$\text{Log}(Y_i/Z) = \beta_{0i} + \beta_i * X_i + \varepsilon_i$$

avec (Y_i) les dépenses de consommation par équivalent-adulte, Z le seuil de pauvreté, (X_i) un ensemble de variables susceptibles d'expliquer le niveau de dépenses de consommation des ménages et (ε_i) le vecteur des résidus du modèle. Par ailleurs, les variables explicatives retenues dans la modélisation sont présentées dans le tableau des résultats de l'estimation du modèle.

3.2. Analyses des résultats des régressions

Dans cette section, il est présenté les résultats de l'estimation du modèle de régression linéaire précédemment spécifié (Tableau B. 7, annexe). L'estimation de ce modèle permet en effet d'identifier les déterminants du bien-être des ménages en 2018.

➤ Caractéristiques démographiques

Les résultats consignés dans le tableau 3.1 indiquent que le sexe du chef de ménage est un facteur déterminant du bien-être des ménages. Dans l'ensemble, un ménage dirigé par une femme a un niveau de consommation significativement inférieur de 63,7% à celui dirigé par un homme. Cette différence est plus accentuée en milieu urbain (81,1%) qu'en milieu rural (31,6%).

Les analyses effectuées au chapitre précédent ont révélé que l'incidence de pauvreté augmente en fonction de la taille du ménage. Les résultats économétriques confirment également cette tendance. En effet, au niveau national, la présence d'un membre supplémentaire (âgé de 0-59 ans) dans un ménage fait baisser la consommation des membres du ménage. Cet effet devient moins important suivant les groupes d'âge, passant de 16,7%

pour l'ajout d'un enfant de moins de 5 ans au ménage à 15,5% pour une personne âgée de 5 à 14 ans et à 11,2% pour une personne de 15 à 59 ans. Les mêmes tendances sont observées en milieu urbain comme rural. Par contre, les résultats montrent que l'ajout d'une personne âgée de plus de 60 ans à un ménage n'a pas d'influence significative sur son niveau de bien-être.

➤ **Niveau d'instruction**

L'analyse selon le niveau d'instruction montre qu'un ménage dirigé par un chef ayant un niveau d'éducation supérieur, améliore sa consommation de 13,6% par rapport à un ménage dirigé par un chef sans instruction. Cette différence est de 33,6% en milieu urbain mais reste non significative en milieu rural. Pour ce qui concerne les autres niveaux d'instruction, les ménages dont les chefs ont un niveau d'étude primaire ou secondaire n'ont pas une dépense de consommation significativement différente de ceux dirigés par un chef qui n'est pas allé à l'école.

Les résultats révèlent également que le niveau d'instruction du conjoint du chef de ménage contribue à l'amélioration du bien-être du ménage. Ainsi, un ménage dont le conjoint du chef a fait des études primaires, a une dépense moyenne supérieure de 4,2% par rapport à un ménage dont le ou les conjoints du chef n'ont pas fréquenté. Cet écart devient plus important pour un conjoint avec un niveau secondaire deuxième cycle (16,9%) et un conjoint ayant atteint un niveau supérieur d'étude (52,1%).

➤ **Localisation spatiale et statut du logement**

Les résultats concernant la localisation spatiale montrent que toutes les régions, à l'exception de la région Centrale, ont un niveau de consommation par équivalent-adulte significativement différent de celui de Lomé. En effet, par rapport à Lomé, le niveau de consommation est en moyenne plus faible dans les régions Maritime (9,4%), de la Kara (6,6%) et des Savanes (2,3%). En revanche, la consommation dans la région des Plateaux est en moyenne supérieure de 6,8% à celle de Lomé. Les résultats révèlent aussi que les ménages ruraux ont une dépense de consommation plus importante que les ménages urbains même si l'écart n'est que de 7,4%.

Selon le statut de logement, la consommation d'un ménage propriétaire diffère de celle d'un locataire. Les résultats révèlent en effet que les ménages propriétaires sans titre de leurs logements ont une consommation inférieure de 19,7% par rapport à ceux disposant d'un titre. La différence est encore plus marquée chez les locataires où en moyenne, la consommation du ménage est de 24,4% plus faible que celle d'un ménage propriétaire avec titre.

Accès à l'électricité et à l'internet

D'une manière générale, les ménages utilisant de l'électricité (électrique et solaire) ont des dépenses de consommation plus élevées que ceux n'ayant pas accès à de l'électricité. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les ménages ayant un niveau de vie élevé consomment plus d'électricité. Le même constat est fait en ce qui concerne le nombre de membres ayant accès à l'internet dans les ménages.

Transferts monétaires

Concernant les transferts, il ressort des estimations qu'en milieu rural, un ménage qui bénéficie d'un transfert monétaire d'une autre personne ou d'un autre ménage améliore sa consommation de 7,9% par rapport à un ménage qui n'en bénéficie pas. Pour le cas des transferts envoyés, quel que soit le milieu de résidence, les ménages ayant envoyé un transfert monétaire ont relativement une dépense de consommation plus importante vis-à-vis de ceux qui ne l'ont pas fait.

CHAPITRE 4 : DIMENSIONS NON MONÉTAIRES DE LA PAUVRETE

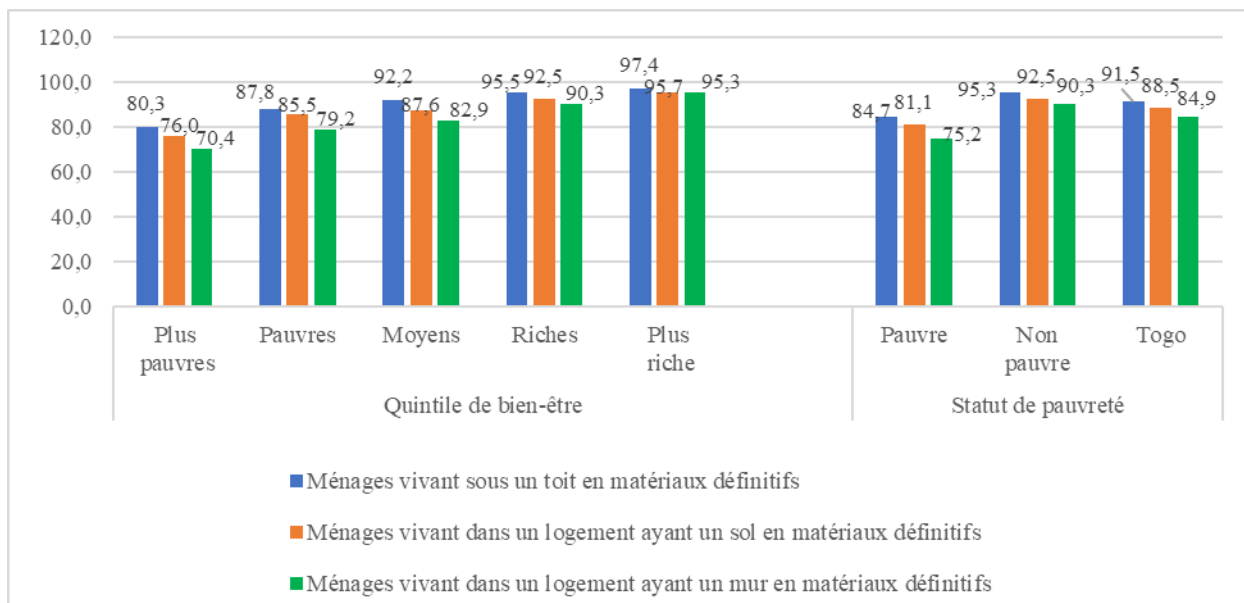
Le présent chapitre est consacré à la dimension non-monétaire de la pauvreté encore appelée pauvreté fondée sur les actifs. Contrairement à la pauvreté monétaire, il s'agit d'analyser la pauvreté en termes de conditions de vie sur la base des biens durables que possède le ménage et d'un ensemble de caractéristiques du logement. Ce chapitre est organisé autour des points suivants : (i) caractéristiques de logement et accès aux services sociaux, (ii) éducation, (iii) santé, (iv) handicap et (v) les biens possédés par les ménages.

4.1. Logement et accès aux services sociaux

4.1.1. Caractéristiques du logement des ménages

Le graphique 4.1 ci-dessous présente certaines caractéristiques en termes de qualité des murs, du sol et du toit pour apprécier le confort du logement des ménages. Sur le plan national il ressort que 91,5% ont un toit fait de matériaux définitifs ; 88,5% des ménages ont un sol revêtu de matériaux définitifs (sol intérieur en ciment) et 84,9% des ménages ont le mur de leur logement en matériaux définitifs (ciment, béton, pierres de taille, briques cuites, bac alu, vitre, banco amélioré ou semi dur).

Il existe des disparités suivant les quintiles de bien-être et le statut de pauvreté. Mais, il ressort que les ménages de quintile le plus riche et les ménages non pauvres présentent les meilleurs indicateurs en termes de qualité de mur (95,3% et 90,3%), de toit (97,4% et 95,3%) et de sol (95,7% et 92,5%).



Graphique 4. 1: Caractéristiques du logement des ménages par quintile et statut de pauvreté, Togo, 2018

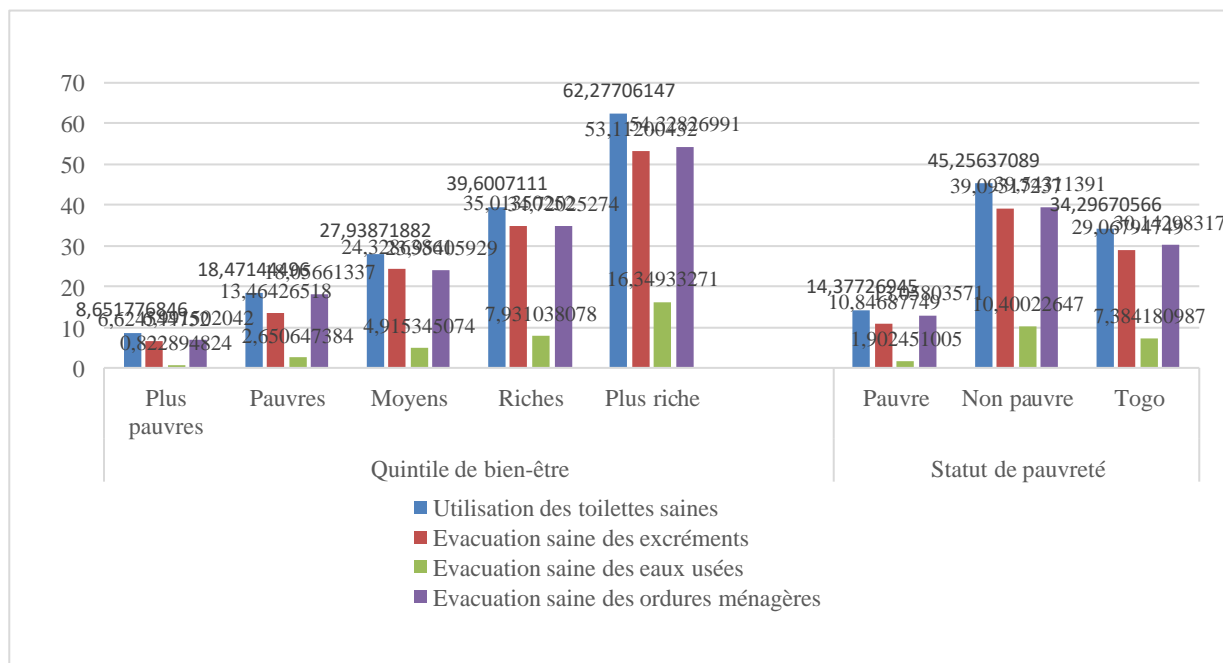
4.1.2. Hygiène et assainissement

Les préoccupations en termes d'hygiène et d'assainissement sont traduites dans l'ODD 1, cible 4 visant à réaliser l'accès universel aux services de base et l'ODD 6, cible 2 relatif à l'accès universel aux services gérés de manière sûre et aussi bien intégrées dans les priorités nationales.

Il ressort globalement que la distribution illustrée par le graphique 4.2 traduit des inégalités importantes en termes d'accès des ménages aux conditions d'hygiène et d'assainissement au profit des couches plus aisées.

Par exemple, concernant l'accès à une toilette saine, il varie d'une couverture négligeable de 8,7% dans le quintile le plus pauvre à 62,3% dans le quintile le plus riche. De plus, les mêmes ménages plus riches ont un meilleur accès aux systèmes d'évacuation saine d'ordures ménagères (54,3%), d'évacuation des eaux usées (16,3%) et d'évacuation saine des excréments (53,1%) contrairement aux ménages plus pauvres où ces proportions sont respectivement de 8,7% et 0,8%. L'analyse suivant le statut de pauvreté montre la même tendance. Ces statistiques illustrent ainsi les difficultés des municipalités à répondre aux besoins d'infrastructure des populations urbaines de plus en plus croissantes.

Graphique 4. 2 : Hygiène et assainissement par quintile et statut de pauvreté

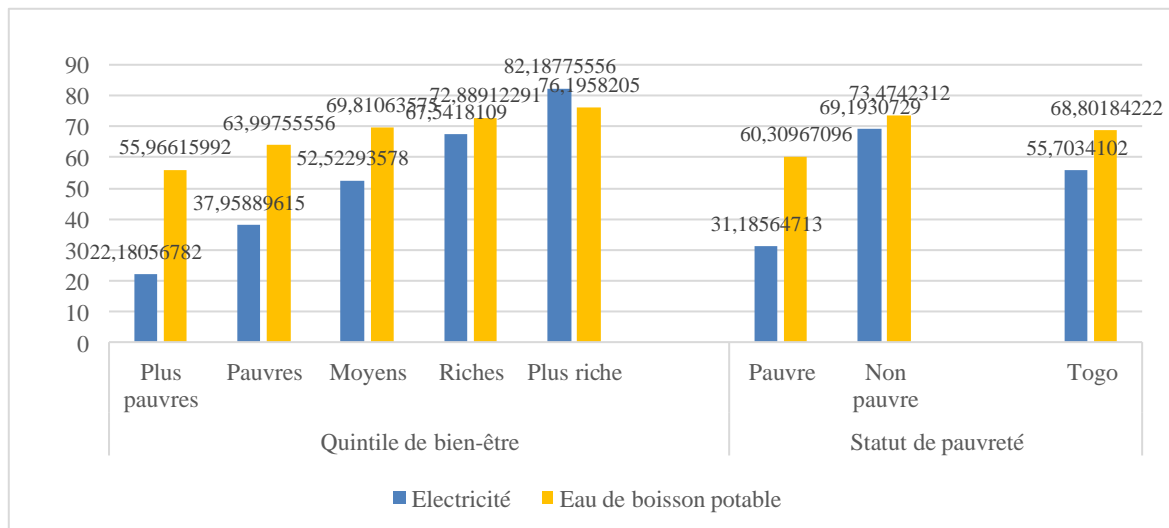


4.1.3. Accès aux services sociaux

L'accès aux services sociaux est apprécié à travers deux indicateurs que sont l'accès à l'eau de boisson potable et à l'électricité (Graphique 4.3). Concernant l'eau de boisson, les résultats montrent que 68,8% des ménages contre 31,2% ont accès à un point d'eau potable. Ainsi de façon globale, la couverture en eau potable sur l'ensemble du pays est relativement élevée bien que des disparités s'observent entre les ménages suivant les quintiles de bien-être et le statut de pauvreté. L'accès apparaît en effet plus élevé chez les ménages de quintile plus riche (76,2%) par rapport aux ménages de quintile plus pauvre (56,0%). Tenant compte du statut de pauvreté, le taux d'accès à l'eau potable est aussi plus élevé chez les ménages non pauvres (73,5%) que chez les ménages pauvres (60,3%).

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, il se trouve que plus de la moitié (55,7%) des ménages disposent de l'électricité. D'une part, ce résultat renseigne sur la tendance encourageante en termes d'amélioration de l'accès à l'électricité au cours de ces dernières années (de 45,7% en 2011 l'accès à l'électricité a augmenté passant à 48,3% en 2015 pour atteindre 55,7% en 2018) et d'autre part, confirme que de gros efforts d'électrification sont nécessaires au profit des couches les plus défavorisées.

Graphique 4. 3 : Accès aux services sociaux



4.1.4. Principaux combustibles utilisés pour la cuisine

Les questions posées sur les combustibles de cuisine permettent de suivre l'indicateur 7.1.2 des Objectifs de développement durable (ODD), relatif à la « Proportion de la population ayant une dépendance primaire aux combustibles et à la technologie propres ».

Le tableau 4.1 présente la répartition en pourcentage des ménages selon leur utilisation des types de combustibles pour la cuisine. D'après les résultats, il ressort que l'énergie utilisée reste essentiellement dominée par les combustibles polluants. Environ neuf ménages sur dix (89,6%) recourent aux bois (ramassé et acheté) ou au charbon de bois constituant ainsi les principaux combustibles utilisés pour la cuisine au Togo.

Le gaz, vu comme une source d'énergie alternative contre la coupe abusive du bois reste encore faible et ne représente que 9,7%. De toute évidence, le gaz est très répandu dans les ménages de quintile plus riche (29,5%) où il représente la deuxième source en termes de combustible après le charbon de bois (51,0%). En revanche, l'utilisation du gaz est marginale voire presque inexistante (0,2%) dans les ménages pauvres qui s'adonnent majoritairement à l'utilisation de bois ramassé (77,2%).

Tableau 4.1: Principaux combustibles utilisés pour la cuisine

		Quintile de bien-être				Statut de pauvreté			
		Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riche	Pauvre	Non pauvre	Togo
Principal combustible	Bois ramassé	77,2	59,3	45,8	31,3	12,3	67,2	27,7	41,7
	Bois acheté	5,5	7,9	8,2	8,0	5,1	6,7	7,0	6,9

pour la cuisine	Charbon de bois	16,8	31,4	43,3	53,3	51,0	25,2	49,7	41,0
	Gaz	0,2	1,3	2,4	7,1	29,5	0,7	14,7	9,7
	Pétrole/huile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres	0,3	0,1	0,4	0,3	2,1	0,2	1,0	0,7

4.2. Education

Le principal indicateur du niveau d'accès de la population au système éducatif est le niveau de scolarisation des personnes en âge d'aller à l'école qui permet de se faire une idée sur la qualité du capital humain dont dispose un pays. Il est mesuré ici à travers le taux net de scolarisation (TNS) consigné dans le tableau 4.2 pour les niveaux primaire, secondaire 1 et secondaire 2. Dans le même tableau, figurent les résultats liés à l'alphabétisation chez les personnes adultes de 15 ans et plus.

4.2.1. Scolarisation au primaire

Au regard de ces résultats, le taux net ajusté de scolarisation au primaire est de 86,2% en 2018, ce qui signifie que plus de huit enfants sur dix âgés de 6-11 ans (âge officiel de scolarisation au niveau primaire) fréquentent l'école primaire ou secondaire. On note une légère différence entre pauvres (83,2%) et non pauvres (89,7%).

L'analyse par rapport aux quintiles fait état d'un TNS relativement plus élevé dans le quintile le plus riches. Ces résultats dénotent une fréquentation importante de l'école primaire au Togo bien qu'il convienne de relever que la distribution des taux des variations plus ou grandes suivant le milieu de résidence ; les TNS étant plus élevés en tout point de vue nettement en milieu urbain par rapport au milieu rural aussi bien suivant le quintile de bien-être que le statut de pauvreté.

4.2.2. Scolarisation au secondaire 1

Contrairement au niveau primaire, les taux nets ajustés de scolarisation du premier cycle du secondaire sont plus faibles au niveau national, car il se situe en dessous de 50% avec cependant des écarts importants. En effet, le TNS au secondaire 1 est 41,5%. Selon le milieu de résidence, il est de 57,8% en milieu urbain contre 41,4% en milieu rural.

Les différences selon le quintile de bien-être d'une part et d'autre part selon le statut de pauvreté sont en effet plus remarquables. Au niveau national, le TNS passe d'un minimum de 24,5% à un maximum de 70,2% suivant le quintile de bien-être et de 29,8% à 53,8% suivant le statut de pauvreté.

4.2.3. Scolarisation au secondaire 2

En considérant la fréquentation au deuxième cycle du secondaire, les résultats sont davantage plus faibles que ceux observés dans le premier cycle. Sur le plan national, le TNS est de

19,9%. Selon le milieu de résidence, le milieu urbain (32,1%) affiche un TNS quatre fois plus élevé que celui observé en milieu rural (7,9%).

L'accès au deuxième cycle du secondaire chez les quintiles les plus pauvres, déjà faible au niveau national (9,5%) est davantage plus faible en milieu rural (5,5%) contrairement au milieu urbain où il s'élève à 22,6%. Cependant, dans le quintile plus riche, le TNS reste élevé atteignant 42,9% au niveau national, 52,2% en milieu urbain contre seulement 14,0% en milieu rural. Suivant le statut de pauvreté, on relève que la proportion des personnes qui fréquentent le deuxième cycle du secondaire chez les non pauvres est de 26,7% contre 10,2% chez les pauvres.

4.2.4. Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation qui mesure l'aptitude des adultes âgés de 15 ans et plus à lire et à écrire s'établit à 66,5%. Il s'agit là d'une bonne performance, pour un pays situé en Afrique Subsaharienne où ce taux se situe généralement en deçà de 50%. Ce taux est tout naturellement plus élevé chez les ménages non pauvres (75,1%) et dans le quintile le plus riche (85,5%). La tendance est la même selon le milieu de résidence où les taux sont respectivement 59,0% et 67,5% en milieu rural et respectivement 86,7% et 91,8% en milieu urbain.

		Quintile de bien-être					Statut de pauvreté		
		Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riche	Pauvre	Non pauvre	Togo
Urbain	Taux net de scolarisation au primaire ajusté	91,5	93,4	91,8	91,3	96,6	92,9	93,0	92,9
	Taux net de scolarisation au secondaire 1 ajusté	39,0	51,2	53,9	59,7	74,7	46,9	62,9	57,8
	Taux net de scolarisation au secondaire 2 ajusté	22,6	18,0	24,6	29,3	52,2	19,1	37,1	32,1
	Taux net de scolarisation au secondaire (1 & 2) ajusté	50,9	57,0	59,4	66,9	76,0	54,6	68,1	64,0
	Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	71,4	77,1	79,6	84,6	91,8	75,4	86,7	84,2
Rural	Taux net de scolarisation au primaire ajusté	78,3	83,9	85,0	87,3	87,1	80,6	86,4	82,6
	Taux net de scolarisation au secondaire 1 ajusté	21,5	27,1	38,6	43,7	59,3	24,4	43,4	31,4
	Taux net de scolarisation au secondaire 2 ajusté	5,5	6,4	7,6	11,3	14,0	5,8	10,5	7,9
	Taux net de scolarisation au secondaire (1 & 2) ajusté	30,1	34,2	47,2	50,7	56,3	32,3	50,2	39,4
	Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	41,4	48,9	54,5	59,8	67,5	45,4	59,0	51,8
Togo	Taux net de scolarisation au primaire ajusté	80,2	86,6	87,5	89,4	94,2	83,2	89,7	86,2
	Taux net de scolarisation au secondaire 1 ajusté	24,5	34,6	44,6	52,6	70,2	29,8	53,8	41,5
	Taux net de scolarisation au secondaire 2 ajusté	9,5	11,2	16,1	21,6	42,9	10,2	26,7	19,9
	Taux net de scolarisation au secondaire (1 & 2) ajusté	34,1	42,1	52,5	59,9	70,7	38,3	60,3	49,9
	Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	46,5	58,1	64,9	74,0	85,5	53,0	75,1	66,5

Tableau 4.2 : Taux nets de scolarisation au primaire, secondaire 1 et 2, et alphabétisation

4.3. Santé

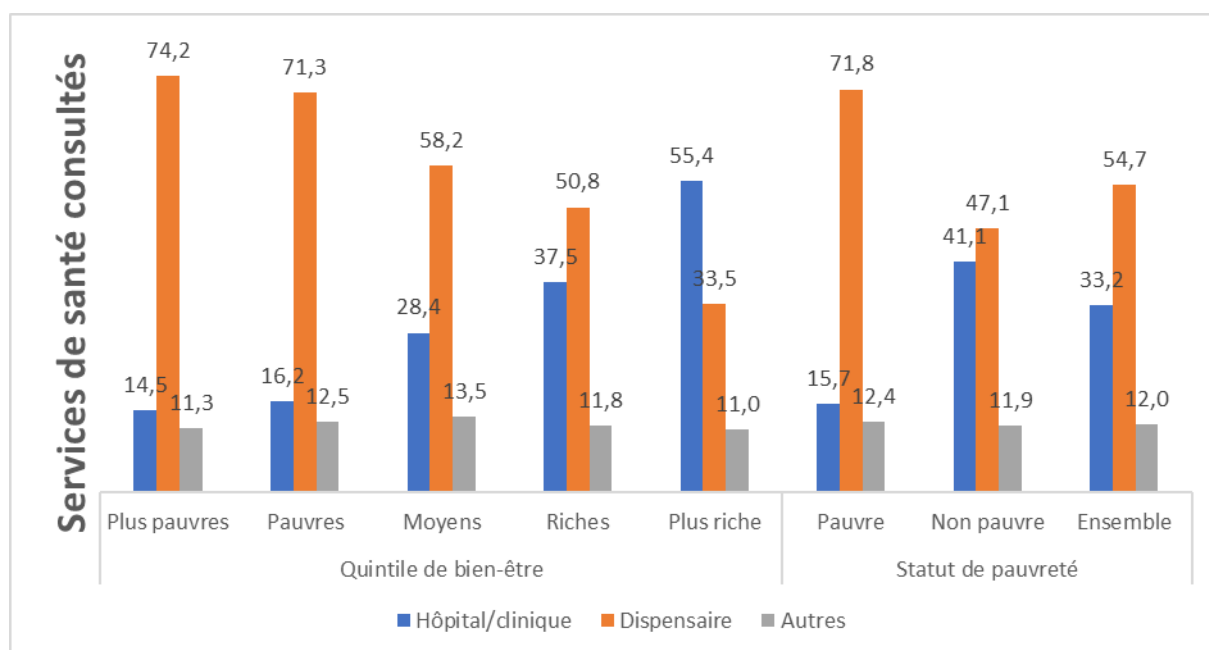
4.3.1. Services de santé consultés

Sur le plan national, plus de la moitié (54,7%) des individus qui ont un problème de santé se font consulter dans les dispensaires, alors qu'un peu plus d'un individu sur trois (33,2%) vont dans les hôpitaux/cliniques.

Parmi les pauvres, 71,8% consultent plus dans les dispensaires et 15,7% dans les hôpitaux/cliniques. Quant aux non pauvres 47,1% consultent dans les dispensaires et 41,1% dans les hôpitaux ou les cliniques.

Selon les quintiles de pauvreté, les plus riches ont plus tendances à se référer aux hôpitaux/cliniques (55,4%) tandis que les plus pauvres se réfèrent davantage aux dispensaires (74,2%).

Graphique 4. 4: Consultation des services de santé selon le statut de pauvreté et le quintile de pauvreté

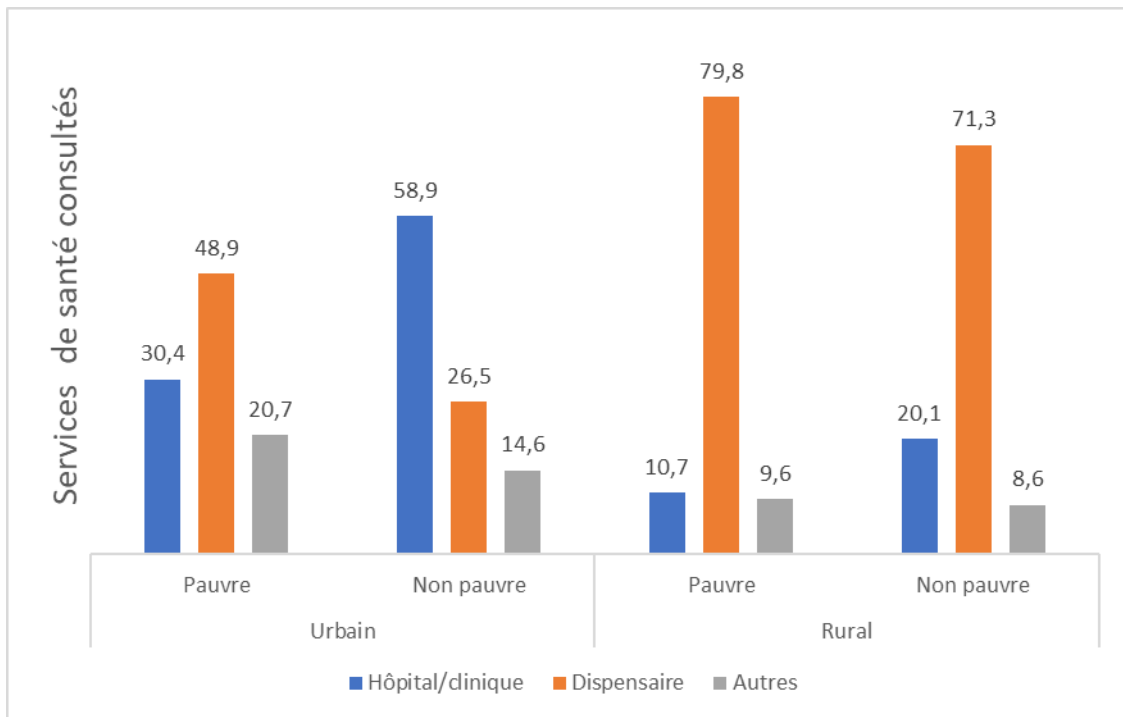


▪ Services de santé consultés selon le statut de pauvreté

En milieu urbain, 48,9% des pauvres qui ont un problème de santé se font consulter dans les dispensaires et 30,4% dans les hôpitaux/cliniques. Quant aux non pauvres dudit milieu, ils ont tendance à se référer aux hôpitaux/cliniques (58,9%).

En ce qui concerne le milieu rural, quel que soit le statut de pauvreté, les individus se réfèrent plus aux dispensaires (79,8% pour les pauvres et 71,3% pour les non pauvres) en cas de

problème de santé. Seulement 10,7% des pauvres et 20,1% des non pauvres en milieu rural consultent les hôpitaux/cliniques.



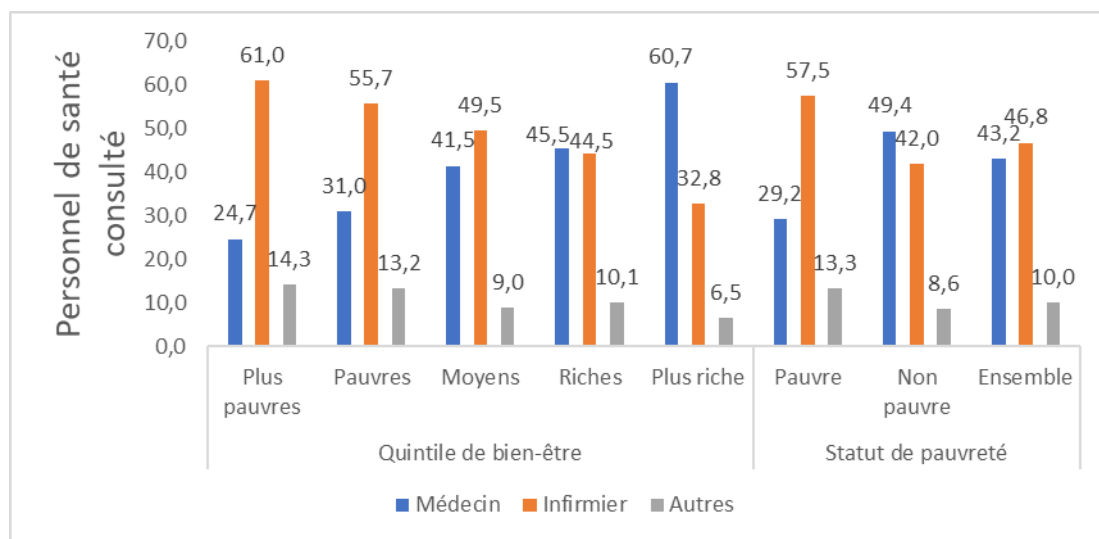
Graphique 4. 5: Services de santé consultés selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté

4.3.2. Personnels de santé consultés

❖ Personnel de santé consulté selon le statut et le quintile de pauvreté

Dans l'ensemble, 46,8% des personnes ayant un problème de santé consultent un infirmier et 43,2% un médecin. Selon le statut de pauvreté, 57,5% des pauvres souffrant d'une maladie voient un infirmier et près de la moitié (49,4%) des non pauvres se font ausculter par un médecin.

Selon le quintile de pauvreté, les plus pauvres (61,0%) consultent les infirmiers alors que les plus riches (60,7%) se font consulter par des médecins.



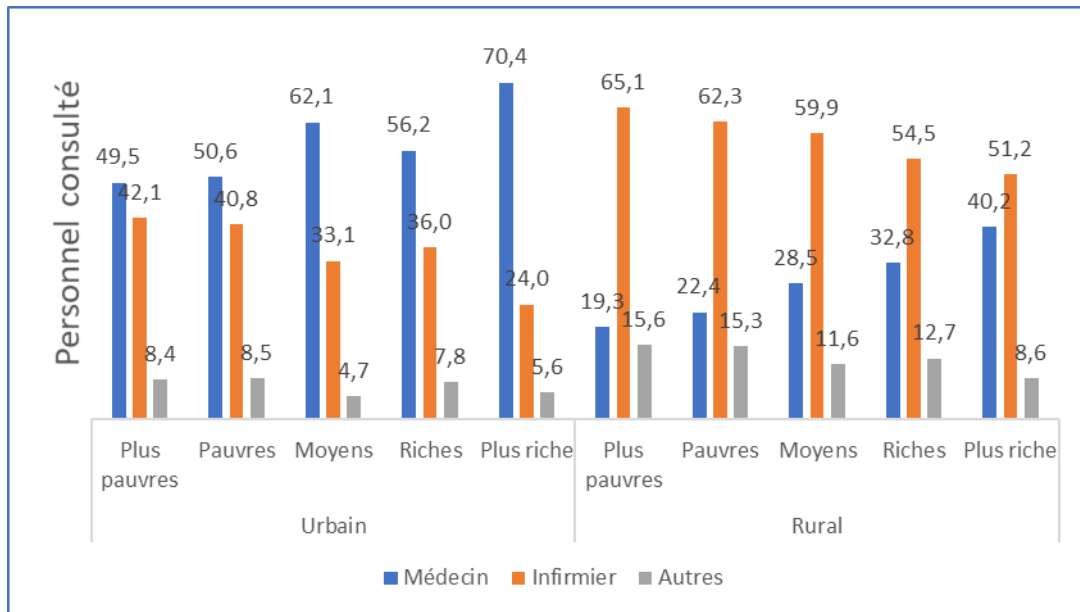
Graphique 4. 6: Personnel de santé consulté selon le statut de pauvreté et le quintile de pauvreté

❖ Personnel de santé consulté selon le milieu de résidence et le quintile de pauvreté

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural, quel que soit le quintile, les individus qui ont un problème de santé se font consulter par un infirmier. En effet, 61,5% des plus pauvres et 51,2% des plus riches ont recours à un infirmier.

Contrairement au milieu rural, les individus du milieu urbain qui ont un problème de santé ont tendance à consulter un médecin (49,5% des plus pauvres et 70,4% des plus riches).

Graphique 4. 7: Personnel de santé consulté selon le milieu de résidence et quintile de pauvreté

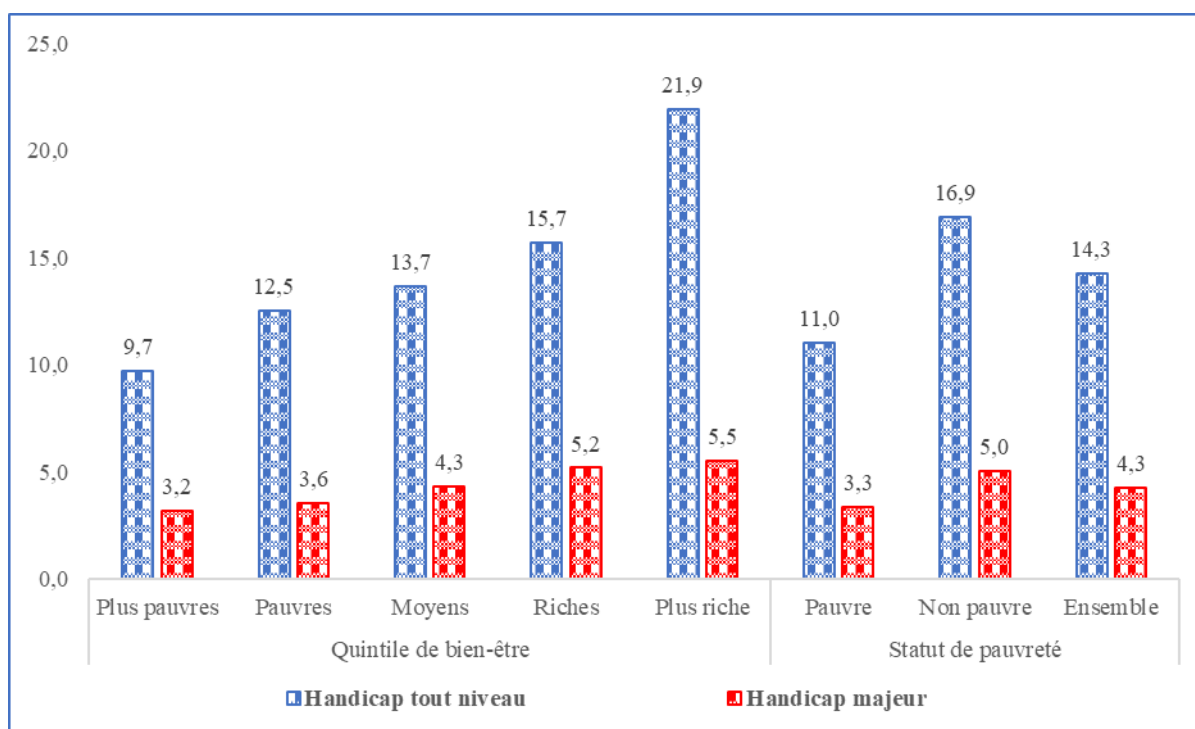


4.4. Handicap

Au niveau national, les individus non pauvres présentent plus des handicaps tout niveau (16,9%) et des handicaps majeurs (5,0%) que les individus pauvres (11,0% et 3,3%). L'analyse du quintile de pauvreté montre également que les couches les plus aisées présentent plus des handicaps.

Lorsque qu'on considère le handicap tout niveau, cette proportion passe de 9,7% dans le quintile le plus pauvre à 21,9% celui du plus riche. En ce qui concerne les handicaps majeurs, cette proportion passe respectivement de 3,2% à 5,5%.

Graphique 4. 8: Proportion de personnes présentant un handicap



4.5. Biens durables

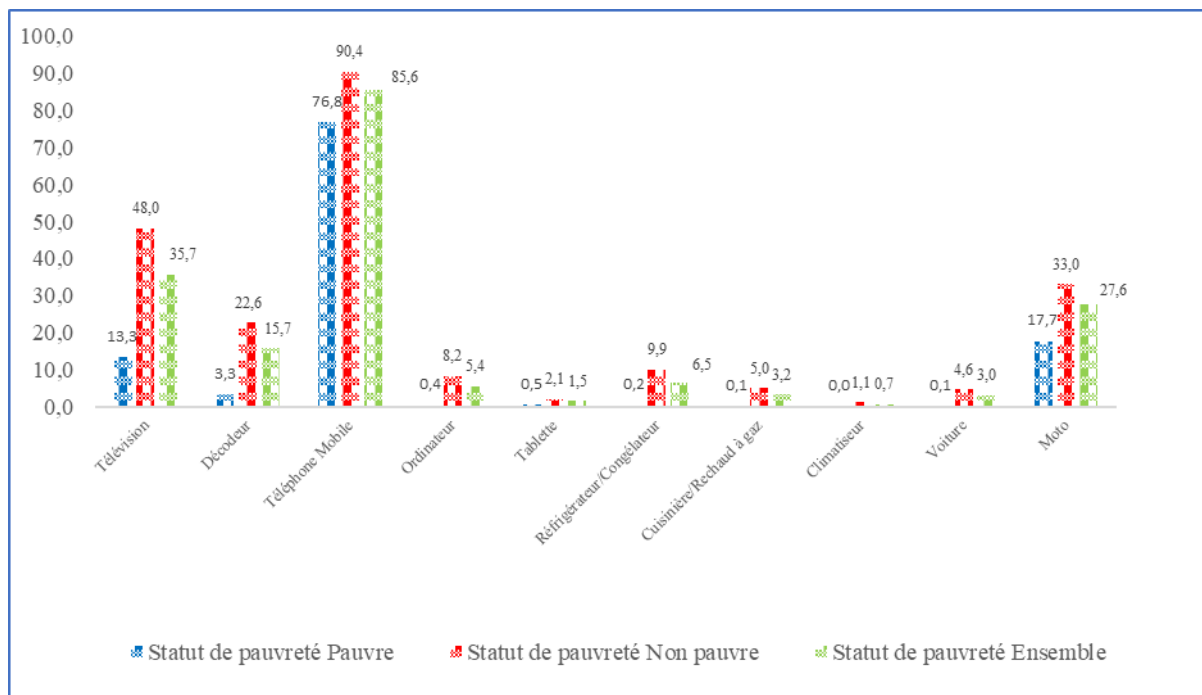
4.5.1. Possession des biens durables au niveau national

❖ Possession selon le statut de pauvreté

Sur le plan national, quel que soit le niveau de pauvreté des ménages, plus de sept ménages sur dix possèdent un téléphone portable. En effet 76,8% des ménages pauvres disposent au moins d'un téléphone portable contre 90,4% pour les ménages non pauvres. Pour ce qui concerne les télévisions, dans l'ensemble, 35,7% des ménages en possèdent. Selon le statut de pauvreté, cette proportion varie de 48,0% chez les ménages non pauvres à 13,3% chez les ménages pauvres.

Une très faible proportion des ménages possède des ordinateurs (5,4% dont 8,2% pour les non pauvres et 0,4% pour les pauvres), des tablettes (1,5% dont 2,1% pour les non pauvres et 0,5% pour les pauvres) et des voitures (3,0% dont 4,6% pour les non pauvres et 0,1% pour les pauvres).

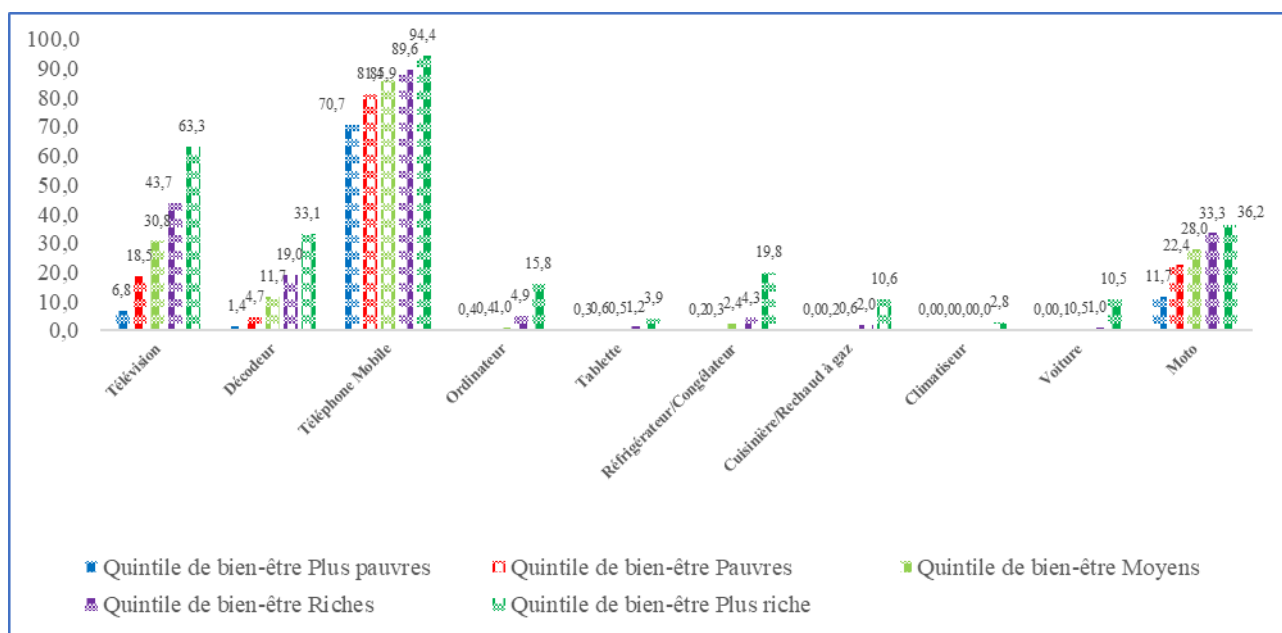
Graphique 4. 9: Possession des biens durables au niveau national et selon le statut de pauvreté



❖ Possession des biens durables au niveau national et selon le quintile de vie

L'analyse selon le quintile de pauvreté montre que plus les ménages sont riches, plus ils possèdent des biens durables tels que le téléphone mobile, la télévision, le décodeur, l'ordinateur ou la voiture. En ce qui concerne la possession de téléphones mobiles, la proportion varie de 70,7% à 94,4% des ménages les plus pauvres aux ménages les plus riches. Par rapport à la télévision, la proportion des plus riches (63,3%) qui en dispose est dix fois importante que celle des plus pauvres (6,8%). Les biens tels que les décodeurs, les ordinateurs, les voitures sont l'apanage des ménages les plus riches.

Graphique 4. 10: Possession des biens durables selon le quintile de vie



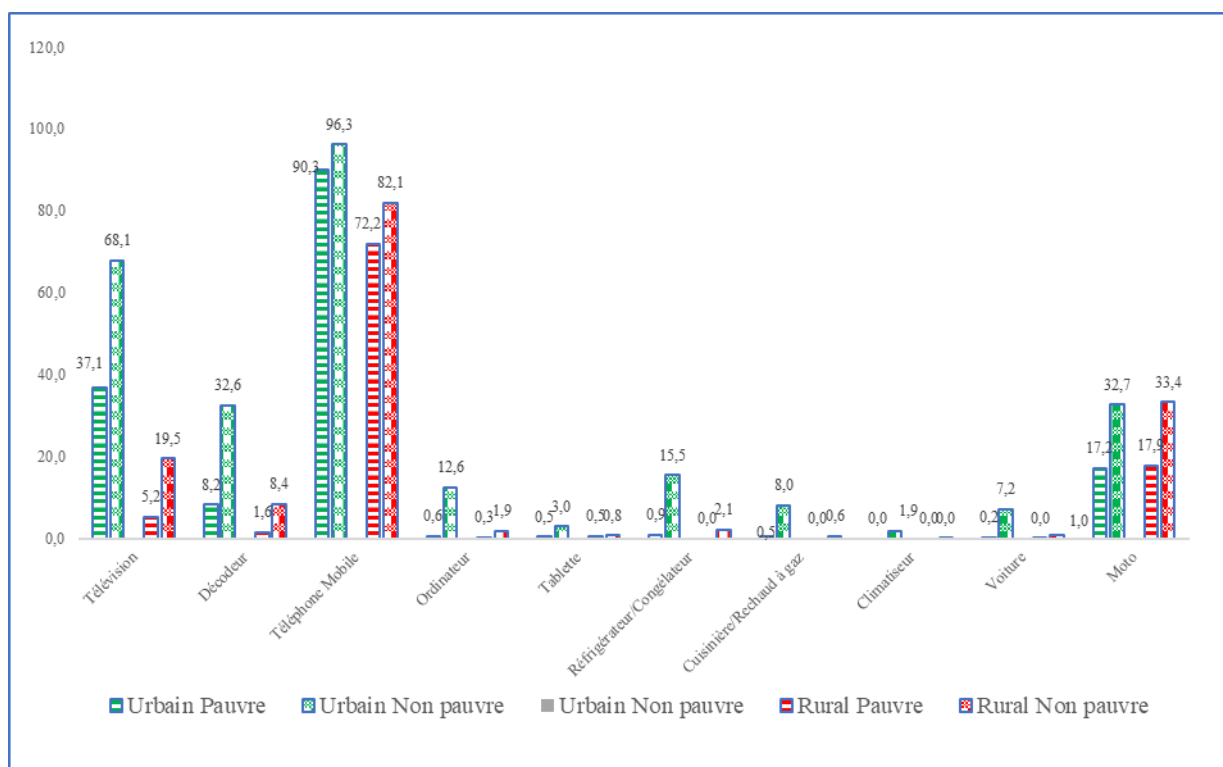
4.5.2. Possession de biens durables selon le milieu de résidence

❖ Possession de biens durables selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en dehors du fait que la proportion des biens durables possédés par les pauvres soit inférieure à celle des non pauvres et ce quel que soit le milieu de résidence. Les ménages pauvres du milieu urbain possèdent des téléphones mobiles à hauteur de 90,3% alors que cette proportion est de 72,2% pour ceux du milieu rural. Pour les non pauvres du milieu urbain, cette proportion dépasse de 14,2 points de pourcentage ceux du milieu rural (82,1%).

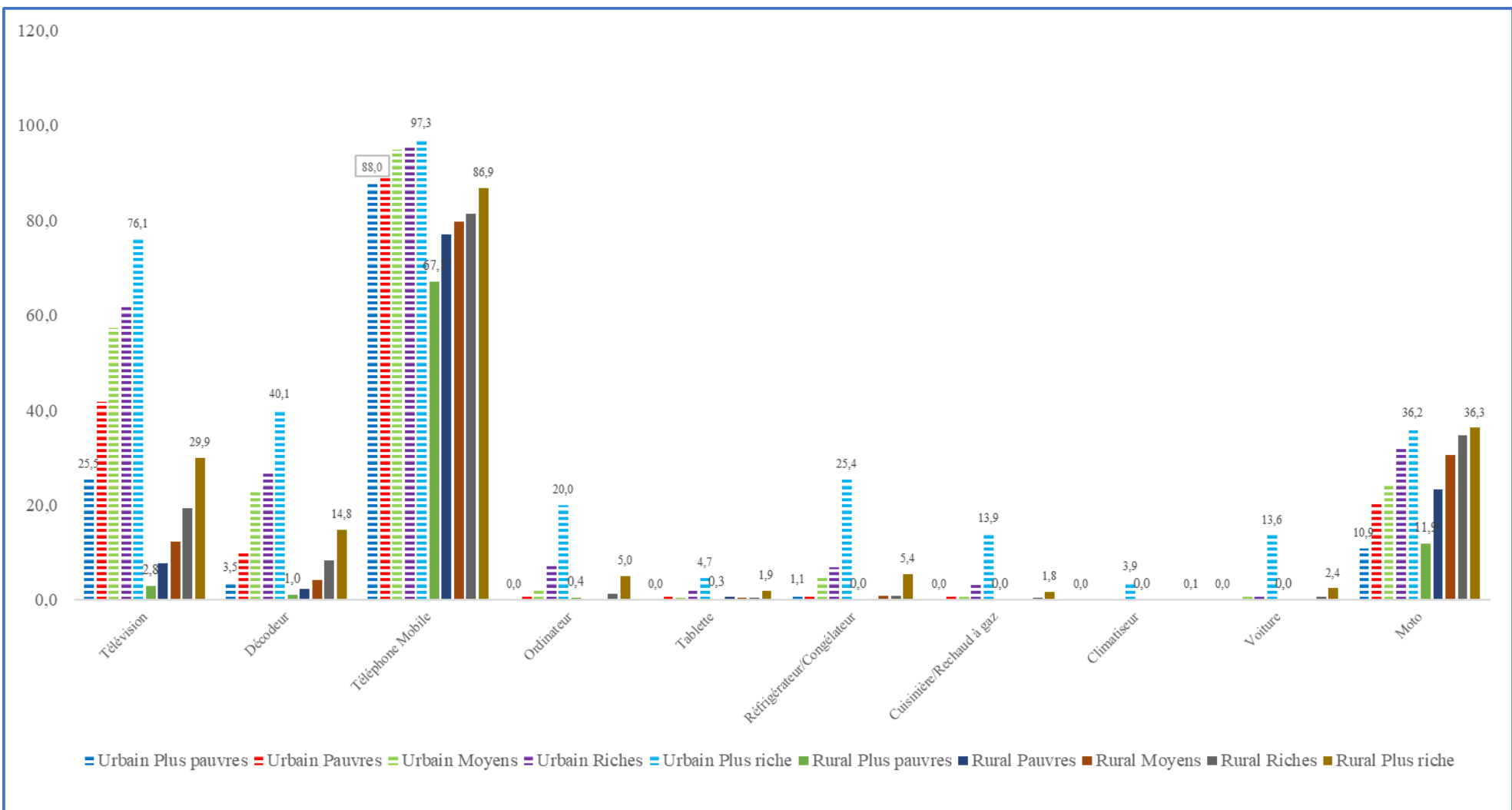
En ce qui concerne la possession de télévision par les pauvres du milieu urbain (37,1%), elle est sept fois plus élevée que celle du milieu rural (5,2%). Il existe également une forte disparité entre les ménages non pauvres du milieu urbain (68,1%) et ceux du milieu rural (19,5%). En revanche en ce qui concerne la possession des motos, il est observé quel que soit le milieu de résidence, il existe presque une parité entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres.

Graphique 4. 11: Possession de biens durables selon les milieux de résidence et le statut de pauvreté



❖ Possession de biens durables selon le milieu de résidence et le quintile de pauvreté

L'analyse de la possession de bien durable selon les quintiles de pauvreté révèle des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Globalement, quel que soit le quintile, à exception de la possession de motos, les ménages du milieu urbain possèdent plus des biens durables que les ménages du milieu rural.



Graphique 4. 12: Possession de biens durables selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté

CHAPITRE 5 : PAUVRETE SUBJECTIVE

La pauvreté subjective consiste à évaluer les perceptions des ménages sur leur situation de bien-être. Ce chapitre met en évidence d'une part, la relation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté subjective et d'autre part, les liens entre la pauvreté subjective et la satisfaction des besoins des ménages. Aussi, présente-t-il l'appréciation du niveau de vie des ménages selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et les principales causes de la pauvreté selon le ménage.

5.1. Pauvreté subjective et pauvreté monétaire

Lors de l'EHCVM, il a été demandé aux enquêtés leur appréciation de leur condition de vie. Les résultats du **tableau 5.1** montrent que parmi les enquêtés qui se sont déclarés pauvres, 41,7% sont pauvres monétairement tandis que 58,3% des enquêtés se sont déclarés pauvres alors qu'ils sont non pauvres monétairement. Par ailleurs, parmi les ménages qui se considèrent pauvres, près de 40,0 % d'entre eux ont un quintile de bien être riche (riche ou plus riche).

Tableau 5.1: Répartition des ménages par pauvreté subjective selon la pauvreté monétaire et le quintile du bien être

	Pauvreté subjective	
	Pauvre	Non pauvre
Pauvreté monétaire		
Pauvre	41,7	19,2
Non pauvre	58,3	80,8
Quintile du bien être		
Plus pauvres	19,5	6,9
Pauvres	21,0	11,4
Moyens	20,6	15,3
Riches	19,9	24,5
Plus riches	19,0	41,9

5.2. Pauvreté subjective et satisfaction des besoins des ménages

Dans l'ensemble, les ménages qui se considèrent pauvres ont eu des difficultés à faire face à certaines dépenses courantes. Un peu plus de huit ménages sur dix ont eu des difficultés à effectuer des dépenses pour les livres et fournitures scolaires (80,7%), à faire face aux dépenses de maladie (80,4%) et à payer l'éclairage de la maison (81,1%).

Parmi les ménages qui se considèrent pauvres, 77,5% ont eu des difficultés à faire face au paiement de leurs loyers au cours des douze derniers mois au niveau national contre seulement 22,5% parmi ceux qui se considèrent comme non pauvres. Au niveau des régions, c'est dans la région de la Kara (80,7%) qu'on constate la plus forte proportion des ménages qui se considèrent pauvres et qui ont eu des difficultés à payer leur loyer au cours des douze derniers mois. La région Centrale est la région dans laquelle parmi les pauvres déclarés, 71,8% ont eu des difficultés à payer leurs loyers. On note une variation importante entre les ménages dont le chef a le niveau primaire qui se déclarent pauvres et qui ont eu des difficultés à payer leur loyer (84,0%) et ceux dont le chef a le niveau supérieur (73,7%).

Dans l'ensemble, 81,1% des ménages qui se considèrent pauvres ont eu des difficultés pour s'éclairer contre seulement 18,9% des non pauvres. Cette proportion varie suivant le milieu de résidence allant de 84,6% pour les ménages ayant eu des difficultés à s'éclairer en milieu urbain à 76,3% pour ceux ayant eu les mêmes difficultés en milieu rural.

Graphique 5. 1 : Proportion des ménages ayant déclaré être pauvre et qui ont

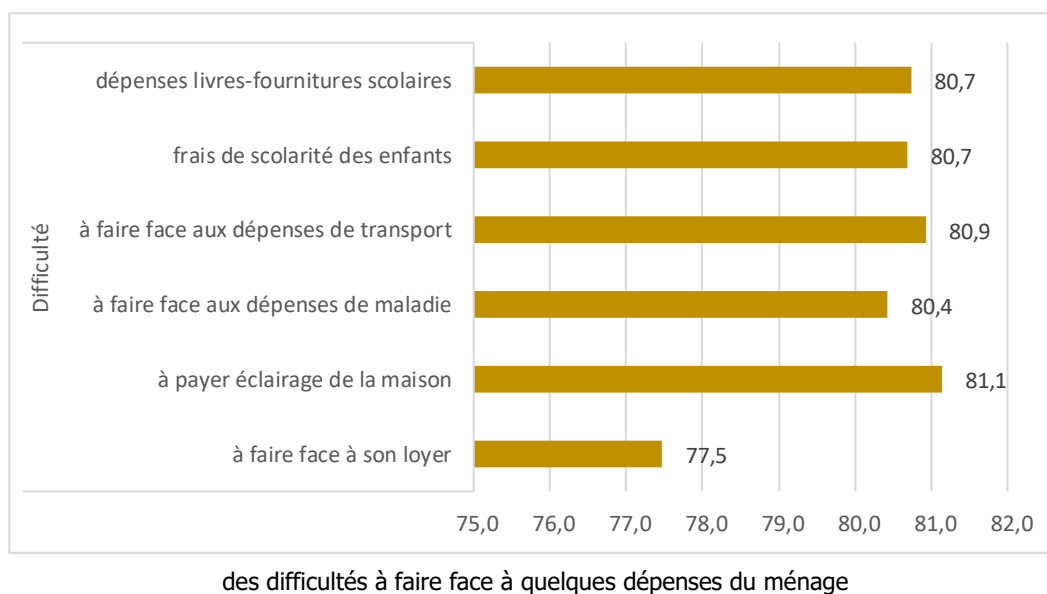


Tableau 5.2: Répartition de ménages n'arrivant pas à satisfaire quelques besoins du ménage selon la pauvreté subjective

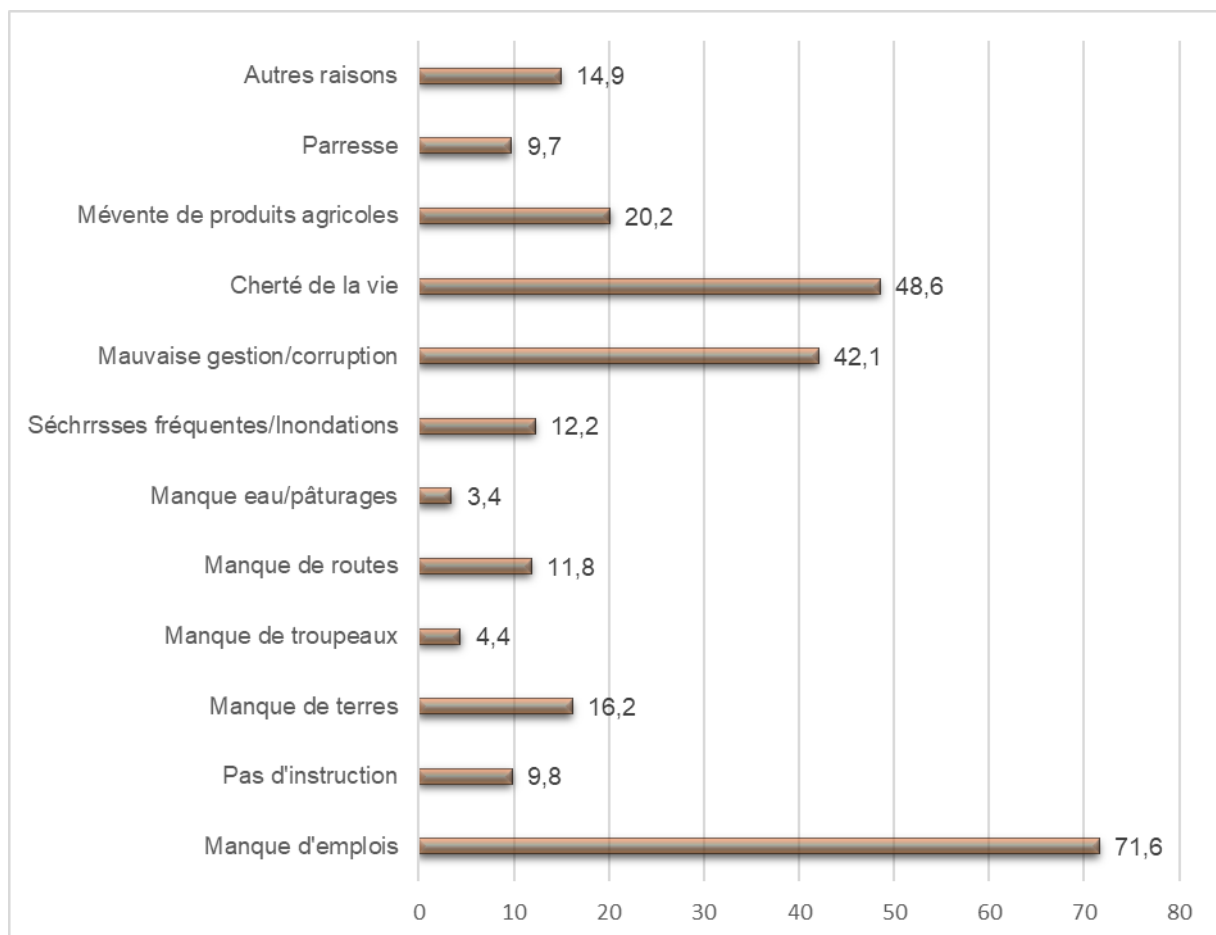
	Difficultés											
	à faire face à son loyer		à payer éclairage de la maison		à faire face aux dépenses de maladie		à faire face aux dépenses de transport		frais de scolarité des enfants		dépenses livres-fournitures scolaires	
	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre
Ensemble	77,5	22,5	81,1	18,9	80,4	19,6	80,9	19,1	80,7	19,3	80,7	19,3
Milieu résidence												
Urbain	77,5	22,5	76,3	23,7	74,6	25,4	77,0	23,0	77,0	23,0	76,9	23,1
Rural	77,4	22,6	84,6	15,4	84,7	15,3	83,8	16,2	83,4	16,6	83,5	16,5
Région												
Maritime	76,0	24,0	83,5	16,5	83,5	16,5	84,0	16,0	83,0	17,0	83,7	16,3
Plateaux	74,1	25,9	81,3	18,7	81,7	18,3	80,0	20,0	80,1	19,9	79,6	20,4
Centrale	71,8	28,2	83,7	16,3	81,9	18,1	84,5	15,5	83,9	16,1	83,4	16,6
Kara	80,7	19,3	85,0	15,0	83,7	16,3	82,3	17,7	82,7	17,3	82,4	17,6
Savanes	87,4	12,6	83,8	16,2	82,8	17,2	81,8	18,2	82,1	17,9	83,6	16,4
Grand Lomé	78,5	21,5	76,3	23,7	75,0	25,0	77,9	22,1	77,5	22,5	76,9	23,1
Sexe du CM												
Masculin	78,2	21,8	80,5	19,5	78,7	21,3	79,6	20,4	79,4	20,6	79,4	20,6
Féminin	75,9	24,1	82,6	17,4	84,3	15,7	83,9	16,1	83,6	16,4	84,0	16,0
Niveau d'instruction du CM												
Aucun	81,2	18,8	88,1	11,9	89,7	10,3	88,3	11,7	88,2	11,8	88,2	11,8
Primaire	84,0	16,0	81,8	18,2	82,2	17,8	82,3	17,7	81,1	18,9	81,7	18,3
Secondaire 1	73,7	26,3	75,4	24,6	73,3	26,7	75,5	24,5	76,8	23,2	75,7	24,3
Secondaire 2	74,1	25,9	77,1	22,9	71,1	28,9	72,9	27,1	71,8	28,2	70,9	29,1
Supérieur	73,7	26,3	66,9	33,1	58,1	41,9	67,5	32,5	52,3	47,7	58,0	42,0
Situation matrimoniale du CM												
Jamais marié	77,4	22,6	81,8	18,2	78,9	21,1	81,5	18,5	86,9	13,1	82,0	18,0
Marié	76,7	23,3	79,6	20,4	78,3	21,7	78,6	21,4	78,9	21,1	79,1	20,9
Divorcé/Séparé	79,7	20,3	80,1	19,9	81,5	18,5	83,8	16,2	81,0	19,0	80,8	19,2
Veuf(ve)	80,5	19,5	88,2	11,8	90,1	9,9	89,4	10,6	87,2	12,8	88,6	11,4
Groupe d'âges du CM												
15-24 ans	78,8	21,2	78,3	21,7	73,6	26,4	77,3	22,7	80,5	19,5	76,3	23,7
25-35 ans	76,7	23,3	79,2	20,8	79,0	21,0	79,8	20,2	80,5	19,5	80,0	20,0
36-59 ans	77,9	22,1	81,3	18,7	80,3	19,7	80,5	19,5	79,9	20,1	80,1	19,9
60 ans et plus	76,7	23,3	84,9	15,1	85,4	14,6	85,5	14,5	84,4	15,6	85,1	14,9

5.3. Principales causes de la pauvreté des ménages

Il ressort du graphique 5.2 que dans l'ensemble, la majorité des ménages estiment qu'au Togo, le manque d'emplois (71,6%), la cherté de la vie (48,6%) et la mauvaise

gestion/corruption (42,1%) sont les trois principales causes de pauvreté des ménages. Néanmoins, la mévente de produits agricoles (20,2%) et le manque de terres (16,2%) sont aussi perçus dans des proportions non négligeables comme principales causes de la pauvreté des ménages.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que le manque d'emplois est plus exprimé par les ménages citadins (87,0%) que les ménages ruraux (58,2%). La cherté de la vie et la mauvaise gestion/corruption évoluent dans les proportions similaires. Cependant, le manque de terres, la sécheresse fréquentes/inondations et la mévente de produits agricoles sont plus exprimés par les ménages ruraux que ceux du milieu urbain, respectivement 25,8 contre 5,1 ; 20,5 contre 2,7 et 31,9 contre 6,7 (Tableau B.3, annexe).



Graphique 5.2 : Proportion (%) des ménages selon les principales causes de la pauvreté des ménages

CONCLUSION

Ce rapport, basé sur les données de l'EHCVM, a présenté le profil de la pauvreté au Togo en 2018 en traitant des aspects monétaire et non monétaire du phénomène. S'agissant de la pauvreté monétaire, l'étude montre que l'incidence de pauvreté se situe à 45,5%. Les résultats révèlent de grandes disparités entre le milieu rural (58,8%) et le milieu urbain (26,5%). Par ailleurs, les inégalités demeurent aussi importantes dans le pays avec l'indice de Gini qui se situe à 0,385 au niveau national. En outre, le rapport interdécile se chiffre à 5,3% signifiant que les 10% les plus riches de la population dépensent 5,3 fois plus que les 10% les plus pauvres. Quant à l'extrême pauvreté, elle touche essentiellement les ménages ruraux (35,6%) qui sont sept fois plus affectés que ceux du milieu urbain (5,0%).

L'analyse relative à la dimension non monétaire de la pauvreté révèle que la majorité de la population habite des logements construits avec des matériaux définitifs, a accès à l'eau potable pour la boisson et à l'électricité. En outre, l'examen de la possession des biens durables donne aussi des résultats satisfaisants pour les biens tels que le téléphone mobile, les motos ou encore la télévision. Les résultats sur l'éducation et la santé sont aussi encourageants. Toutefois, dans tous ces cas, il faut souligner que les pauvres sont toujours à la traîne d'où la nécessité de l'accentuation des politiques de ciblage que le gouvernement a entamées depuis un certain temps.

BIBLIOGRAPHIE

Backiny-Yetna, P., Adoho, F., Bouare, I., Briand, V., Dabita, K., Gakou, A., ... & Wodon, Q. (2009). Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Mali de 2001 à 2006. *Perspective Afrique*, Association Africaine pour les Sciences sociales, vol. 4(1-3), pages 1-24.

Bertin, A. (2007). *Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire: une analyse des interactions appliquée à la Guinée* (Doctoral dissertation, Université Montesquieu-Bordeaux IV).

Lachaud, J. P. (2000). Modélisation des déterminants de la pauvreté et marché du travail en Afrique: le cas du Burkina Faso. *Recherches Économiques de Louvain/Louvain Economic Review*, 309-361.

Lachaud, J. P. (2005). Modélisation des déterminants de la pauvreté durable et transitoire, et capital social aux Comores. *Documents de travail*, 108.

Ndoye, D., Adoho, F., Backiny-Yetna, P., Fall, M., Ndaye, P. T., & Wodon, Q. (2009). Tendances et profil de la pauvreté au Sénégal de 1994 à 2006. *Perspective Afrique*, Association Africaine pour les Sciences sociales, vol. 4(1-3), pages 1-29.

Nsabimana, J. C., Aurélien, B. E. K. O., Kwizera, C., & Ndayishimiye, N. (2013). Pauvreté monétaire et non-monétaire au Burundi. working paper serie 2013-11, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3168008> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3168008>.

Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2001). Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement. Le cas de la capitale malgache, Working Papers, DT/2001/07, DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation).

ANNEXES

ANNEXE A

Personnel de l'EHCVM

Coordonnateur National de l'enquête

KOUASSI Koame, Ingénieur Statisticien Démographe.

Equipe d'encadrement technique

1. TELOU Tchilabalo Bozobendou, Ingénieur des travaux statistiques, Responsable Technique de l'enquête ;
2. GUEMA Dyen, Ingénieur Statisticien Economiste, Responsable CAPI/traitement ;
3. ASSABROU Djaboufoh Kokoukan, Informaticien, Assistant CAPI

Equipe des consultants

1. Mme OGOUMEDI Obidon, Ingénieur Statisticien Economiste ;
2. BALAKIME Essohouna, Démographe ;
3. DJIBOM Kayi Améwanou, Démographe ;
4. APETOGBOR Abel Yawo Elom, Ingénieur des travaux statistiques.

Equipe d'analyse et de rédaction du rapport

1. TELOU Tchilabalo Bozobendou, Ingénieur des travaux statistiques, Responsable Technique de l'enquête ;
2. GUEMA Dyen, Ingénieur Statisticien Economiste, Responsable CAPI/traitement ;
3. AGBETI Komi, Ingénieur Statisticien Economiste, Analyste ;
4. OGOUMEDI Obidon, Ingénieure Statisticienne Economiste, Analyste ;
5. APETOGBOR Abel Yawo Elom, Ingénieur des Travaux Statistiques, Analyste ;
6. DJIBOM Kayi Améwanou, Démographe, Analyste ;
7. BALAKIME Essohouna, Démographe, Analyste ;
8. TETE Kossi Gbeblèwou, Démographe, Analyste ;
9. BOKO Komlan Modeste, Ingénieur Statisticien Economiste, Analyste.

Equipe de relecture du rapport

1. M. TELOU Tchilabalo Bozobendou, Ingénieur des travaux statistiques ;
2. M. GUEMA Dyen, Ingénieur Statisticien Economiste ;
3. M. AGBETI Komi, Ingénieur Statisticien Economiste ;
4. Mme OGOUMEDI Obidon, Ingénieure Statisticienne Economiste ;
5. M. APETOGBOR Abel Yawo Elom, Ingénieur des Travaux Statistiques ;
6. Mme DJIBOM Kayi Amewanou, Démographe ;
7. M. BALAKIME Essohouna, Démographe ;
8. M. TETE Kossi Gbeblèwou, Démographe ;
9. M. AMETSIPE Komla Senyo, Chargé d'études ;
10. M. ABI Abalo, Démographe.

ANNEXE B

Tableau B.1: Structure du panier alimentaire national

N°	Code produit	Produit alimentaire	Dépense totale du produit (millions)	Dépense totale alimentaire (millions)	Part (%)
1	1	Riz local longs grains	17 000	479 000	3,55
2	2	Riz local (Kovié)	1 940	479 000	0,41
3	3	Riz importé longs grains	18 900	479 000	3,95
4	4	Riz importé brisé	1 920	479 000	0,4
5	5	Maïs en épis	2 210	479 000	0,46
6	6	Maïs en grains	46 900	479 000	9,79
7	8	Sorgho	2 680	479 000	0,56
8	12	Farine de maïs	5 320	479 000	1,11
9	16	Pâtes alimentaires	9 340	479 000	1,95
10	18	Pain traditionnel	4 900	479 000	1,02
11	22	Beignets, galettes	1 900	479 000	0,4
12	23	Viande de bœuf	12 000	479 000	2,51
13	26	Viande de chèvre	3 130	479 000	0,65
14	28	Viande de porc	2 280	479 000	0,48
15	29	Poulet sur pied	15 400	479 000	3,22
16	30	Viande de poulet	7 060	479 000	1,47
17	33	Gibiers	2 500	479 000	0,52
18	35	Chinchard frais	4 780	479 000	1
19	39	Chinchard fumé	29 700	479 000	6,2
20	40	Anchois fumé	24 100	479 000	5,03
21	41	Poisson séché	4 030	479 000	0,84
22	48	Lait en poudre	2 350	479 000	0,49
23	49	Fromage local	2 880	479 000	0,6
24	52	Œufs	3 160	479 000	0,66
25	55	Huile de palme rouge	7 940	479 000	1,66
26	56	Huile d'arachide	11 400	479 000	2,38
27	57	Huile de coton	3 130	479 000	0,65
28	58	Huile de palme raffinée	3 750	479 000	0,78
29	62	Orange	5 800	479 000	1,21
30	63	Banane douce	3 220	479 000	0,67
31	79	Tomate fraîche	13 500	479 000	2,82
32	81	Gombo frais	7 460	479 000	1,56
33	82	Gombo sec	5 470	479 000	1,14
34	83	Oignon frais	9 700	479 000	2,03
35	85	Feuilles d'oseille (dakoumou, bissap/floerè)	1 850	479 000	0,39
36	86	Feuilles de baobab	3 360	479 000	0,7
37	87	Gboma	2 810	479 000	0,59
38	88	Adémè (Feuilles crin-crin)	8 340	479 000	1,74

N°	Code produit	Produit alimentaire	Dépense totale du produit	Dépense totale alimentaire	Part (%)
39	91	Concentré de tomate	7 480	479 000	1,56
40	95	Niébé/Haricots secs	21 000	479 000	4,38
41	101	Sésame	3 980	479 000	0,83
42	104	Manioc	6 890	479 000	1,44
43	105	Igname	35 700	479 000	7,45
44	106	Plantain	1 810	479 000	0,38
45	112	Gari, tapioca	6 830	479 000	1,43
46	114	Sucre (poudre ou morceaux)	5 300	479 000	1,11
47	118	Sel	3 170	479 000	0,66
48	119	Piment	14 600	479 000	3,05
49	120	Gingembre	2 850	479 000	0,59
50	121	Cube alimentaire (Maggi, Jumbo,)	7 980	479 000	1,67
51	123	Afintin (Moutarde africaine)	4 330	479 000	0,9

Tableau B.2: Répartition des ménages par pauvreté subjective selon certaines caractéristiques du chef de ménage

	Pauvreté subjective	
	Pauvre	Non pauvre
Milieu résidence		
Urbain	41,8	59,1
Rural	58,2	40,9
Région		
Maritime	19,0	12,9
Plateaux	22,5	17,7
Centrale	9,1	9,4
Kara	12,2	10,8
Savanes	10,1	8,9
Lomé	27,1	40,3
Sexe du chef de ménage		
Masculin	70,1	77,0
Féminin	29,9	23,0
Groupe d'âges du chef de ménage		
15-24 ans	6,0	7,2
25-35 ans	24,1	25,4
36-59 ans	53,1	53,9
60 ans et plus	16,9	13,5
Niveau d'instruction du chef de ménage		
Aucun	36,5	18,8
Primaire	26,8	22,4
Secondaire 1	22,9	27,4
Secondaire 2	8,8	13,9
Supérieur	5,0	17,4
Situation matrimoniale du chef de ménage		
Jamais marié	11,4	14,3
Marié	64,5	71,2
Divorcé/Séparé	8,2	6,5
Veuf (ve)	15,9	8,1

Tableau B. 3: Principaux indicateurs de la pauvreté monétaire, Togo, 2018

	Indicateurs de pauvreté			Répartition de la population (%)	Répartition des pauvres (%)	Dépense moyenne par équivalent adulte (FCFA)
	Incidence de la pauvreté P0 (%)	Profondeur de la pauvreté P1 (%)	Sévérité de la pauvreté P2 (%)			
Togo	45,5	15,2	6,9	100,0	100,0	384697,8
Sexe du chef de ménage						
Masculin	45,6	15,3	6,9	79,0	79,2	384247,9
Féminin	45,2	14,8	6,7	21,0	20,8	386391,9
Groupe socio-économique du CM						
Salariés du Public	14,0	4,0	1,6	4,8	1,5	610241,5
Salariés du Privé	28,6	8,2	3,4	10,8	6,8	503355,2
Agriculteurs indépendants	65,2	23,6	11,2	41,1	58,9	262773,9
Autres indépendants	34,3	9,5	3,7	31,1	23,4	434289,3
Autres actifs	31,2	12,8	6,4	2,4	1,6	477753,8
Apprentis, aides familiaux	48,3	17,1	8,1	2,2	2,3	360615,9
Chômeurs	37,9	8,2	2,1	0,6	0,5	546239,3
Inactifs	32,5	10,9	5,1	6,9	5,0	504490,7
Taille du ménage						
1-2	14,4	3,6	1,4	9,6	3,0	749758,6
3-4	33,8	9,3	3,7	25,6	19,0	424648,8
5-6	49,7	16,4	7,3	32,8	35,7	340480,8
7-8	58,5	21,3	10,1	17,7	22,7	295372,4
9-10	55,2	20,4	9,7	6,8	8,3	282885,8
11 et plus	67,7	26,0	13,1	7,5	11,2	277511,8
Niveau d'instruction du CM						
Aucun	59,6	22,0	10,6	34,7	45,5	283397,5
Primaire	50,4	15,8	6,9	26,9	29,8	333821,1
Secondaire 1	37,5	11,6	4,8	23,1	19,1	409188,6
Secondaire 2	22,8	5,7	2,2	9,0	4,5	498778,3
Supérieur	8,6	1,8	0,5	6,2	1,2	917372,2
Groupe d'âges du CM						
15-29	35,4	10,7	4,5	10,9	8,5	450574,0
30-44	48,5	16,2	7,3	41,8	44,5	363479,0
45-64	45,0	15,2	7,0	38,7	38,3	387892,9
65 et plus	46,2	16,4	7,6	8,6	8,7	389800,3
Situation matrimoniale du CM						
Célibataire	18,2	5,1	1,9	4,6	1,8	691888,2
Marié/Union libre	46,9	15,7	7,2	79,9	82,3	365950,0
Divorcé/séparé	42,1	13,5	5,9	5,0	4,6	453964,3
Veuf/ve	49,0	16,4	7,4	10,5	11,3	360249,3

Tableau B. 4: Principaux indicateurs de l'extrême pauvreté, Togo, 2018

	Indicateurs de l'extrême pauvreté			Répartition de la population (%)	Répartition la population en état d'extrême pauvreté (%)
	Incidence de l'extrême pauvreté	Profondeur de l'extrême pauvreté	Sévérité de l'extrême pauvreté		
Togo	23,1	6,4	2,6	100,0	100,0
Sexe du chef de ménage					
Masculin	23,8	6,6	2,7	79,0	81,5
Féminin	20,4	5,6	2,3	21,0	18,5
Groupe socio-économique du CM					
Salariés du Public	5,5	1,0	0,4	4,8	1,2
Salariés du Privé	8,2	2,2	0,8	10,8	3,9
Agriculteurs indépendants	40,6	11,7	4,9	41,1	72,5
Autres indépendants	10,2	2,2	0,7	31,1	13,7
Autres actifs	15,8	5,0	2,0	2,4	1,7
Apprentis, aides familiaux	24,9	8,1	3,4	2,2	2,3
Chômeurs	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Inactifs	15,9	4,8	2,0	6,9	4,8
Taille du ménage					
1-2	4,8	1,1	0,4	9,6	2,0
3-4	12,7	2,9	1,0	25,6	14,0
5-6	23,6	6,2	2,4	32,8	33,5
7-8	33,7	9,9	4,1	17,7	25,8
9-10	34,3	9,9	4,0	6,8	10,2
11 et plus	44,4	14,8	6,5	7,5	14,5
Niveau d'instruction du CM					
Aucun	36,0	11,1	4,8	34,7	54,3
Primaire	23,5	5,9	2,1	26,9	27,5
Secondaire 1	14,6	3,5	1,2	23,1	14,6
Secondaire 2	7,6	1,7	0,6	9,0	3,0
Supérieur	2,5	0,3	0,1	6,2	0,7
Groupe d'âges du CM					
15-29	17,0	4,1	1,5	10,9	8,1
30-44	24,7	6,8	2,7	41,8	44,8
45-64	22,5	6,5	2,7	38,7	37,7
65 et plus	25,3	7,3	2,9	8,6	9,4
Situation matrimoniale du CM					
Célibataire	6,2	1,3	0,4	4,6	1,2
Marié/Union libre	24,2	6,8	2,7	79,9	83,7
Divorcé/séparé	17,5	4,4	1,6	5,0	3,8
Veuf/ve	24,8	6,8	2,8	10,5	11,3

Tableau B. 5: Part de la population et contribution à la pauvreté, Togo, 2018

	Part de la population	Incidence de la pauvreté P0 (%)	Profondeur de la pauvreté P1 (%)	Sévérité de la pauvreté P2 (%)	Contribution à l'incidence de pauvreté	Contribution à la profondeur de pauvreté	Contribution à la sévérité de pauvreté
Région							
Maritime	16,4	54,1	18,0	8,0	19,5	19,5	19,1
Plateaux	21,8	48,9	15,5	6,7	23,5	22,2	21,2
Centrale	9,9	47,3	15,5	6,8	10,3	10,1	9,7
Kara	12,3	56,1	21,3	10,5	15,1	17,2	18,8
Savanes	13,1	65,1	25,3	12,5	18,7	21,7	23,7
Lomé	26,5	22,3	5,4	1,9	13,0	9,3	7,5
Milieu de résidence							
Urbain	41,0	26,5	6,9	2,6	23,9	18,6	15,8
Rural	59,0	58,8	21,0	9,8	76,1	81,4	84,2
Sexe du CM							
Masculin	79,0	45,6	15,3	6,9	79,2	79,5	79,7
Féminin	21,0	45,2	14,8	6,7	20,8	20,5	20,3
Typologie du ménage							
Unipersonnel	3,8	7,0	2,1	1,0	0,6	0,5	0,5
Couple sans enfant	1,7	12,2	2,9	0,9	0,4	0,3	0,2
Couple avec enfant	38,4	47,7	15,3	6,8	40,2	38,6	37,6
Monoparental nucléaire	9,3	43,1	14,3	6,5	8,8	8,7	8,9
Monoparental élargi	9,2	49,3	16,5	7,4	9,9	10,0	9,9
Famille élargie	37,6	48,3	16,9	7,8	40,0	41,9	42,9
Taille du ménage							
1-2	9,6	14,4	3,6	1,4	3,0	2,3	1,9
3-4	25,6	33,8	9,3	3,7	19,0	15,6	13,7
5-6	32,8	49,7	16,4	7,3	35,7	35,3	34,5
7-8	17,7	58,5	21,3	10,1	22,7	24,8	26,0
9-10	6,8	55,2	20,4	9,7	8,3	9,1	9,6
11 et plus	7,5	67,7	26,0	13,1	11,2	12,9	14,3
Niveau d'instruction du CM							
Aucun	34,7	59,6	22,0	10,6	45,5	50,3	53,6
Primaire	26,9	50,4	15,8	6,9	29,8	28,0	27,0
Secondaire 1	23,1	37,5	11,6	4,8	19,1	17,6	16,1
Secondaire 2	9,0	22,8	5,7	2,2	4,5	3,4	2,8
Supérieur	6,2	8,6	1,8	0,5	1,2	0,7	0,5
Statut de pauvreté							
Pauvre	45,5	100,0	33,4	15,1	100,0	100,0	100,0
Non Pauvre	54,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Statut matrimonial							
Célibataire	4,6	18,2	5,1	1,9	1,8	1,5	1,3
Marié/Union libre	79,9	46,9	15,7	7,2	82,3	82,7	83,2
Divorcé/séparé	5,0	42,1	13,5	5,9	4,6	4,4	4,3
Veuf/ve	10,5	49,0	16,4	7,4	11,3	11,3	11,3

Tableau B. 6: Part de la population et contribution à la pauvreté extrême, Togo, 2018

	Part de la population	Incidence de la pauvreté extrême (P0)	Profondeur de la pauvreté extrême (P1)	Sévérité de la pauvreté extrême (P2)	Contribution à l'incidence de pauvreté extrême	Contribution à la profondeur de pauvreté extrême	Contribution à la sévérité de pauvreté extrême
Région							
Maritime	16,4	21,8	5,0	1,7	15,5	12,7	10,5
Plateaux	21,8	25,1	6,2	2,2	23,8	21,2	18,4
Centrale	9,9	25,8	6,3	2,3	11,0	9,6	8,7
Kara	12,3	37,5	11,4	5,1	20,0	21,8	24,3
Savanes	13,1	49,2	16,5	7,4	27,8	33,4	37,3
Lomé	26,5	1,5	0,3	0,1	1,8	1,2	0,7
Milieu de résidence							
Urbain	41,0	5,0	1,1	0,4	8,9	7,1	6,2
Rural	59,0	35,6	10,1	4,1	91,1	92,9	93,8
Sexe du CM							
Masculin	79,0	23,8	6,6	2,7	81,5	81,6	81,6
Féminin	21,0	20,4	5,6	2,3	18,5	18,4	18,4
Typologie du ménage							
Unipersonnel	3,8	2,8	0,8	0,4	0,5	0,5	0,5
Couple sans enfant	1,7	4,8	0,7	0,2	0,3	0,2	0,1
Couple avec enfant	38,4	21,9	6,0	2,4	36,5	35,9	36,0
Monoparental nucléaire	9,3	20,9	5,6	2,3	8,5	8,1	8,2
Monoparental élargi	9,2	22,3	6,4	2,5	8,9	9,1	9,0
Famille élargie	37,6	27,8	7,9	3,2	45,4	46,2	46,2
Taille du ménage							
1-2	9,6	4,8	1,1	0,4	2,0	1,6	1,4
3-4	25,6	12,7	2,9	1,0	14,0	11,4	10,3
5-6	32,8	23,6	6,2	2,4	33,5	31,8	30,7
7-8	17,7	33,7	9,9	4,1	25,8	27,3	28,0
9-10	6,8	34,3	9,9	4,0	10,2	10,5	10,5
11 et plus	7,5	44,4	14,8	6,5	14,5	17,3	19,1
Niveau d'instruction du CM							
Aucun	34,7	36,0	11,1	4,8	54,3	60,2	65,2
Primaire	26,9	23,5	5,9	2,1	27,5	24,6	21,6
Secondaire 1	23,1	14,6	3,5	1,2	14,6	12,6	11,0
Secondaire 2	9,0	7,6	1,7	0,6	3,0	2,3	2,0
Supérieur	6,2	2,5	0,3	0,1	0,7	0,3	0,2
Statut de pauvreté							
Pauvre	45,5	50,6	14,1	5,7	100,0	100,0	100,0
Non Pauvre	54,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Statut matrimonial							
Célibataire	4,6	6,2	1,3	0,4	1,2	1,0	0,7
Marié/Union libre	79,9	24,2	6,8	2,7	83,7	84,5	84,9
Divorcé/séparé	5,0	17,5	4,4	1,6	3,8	3,4	3,1
Veuf/ve	10,5	24,8	6,8	2,8	11,3	11,2	11,2

Tableau B. 7 : Résultats du modèle de régression, Togo, 2018

Variables explicatives	National	Urbain	Rural
Milieu de résidence			
Urbain	réf		
Rural	0.074***		
Région			
Lomé	réf	réf	
Maritime	-0.094***	0.096*	réf
Plateaux	0.068**	-0.036	0.223***
Centrale	0.052	0.176***	0.167***
Kara	-0.066*	-0.096*	0.066*
Savanes	-0.023	-0.055	0.119***
Sexe du CM			
Masculin	réf	réf	réf
Féminin	-0.637***	-0.811***	-0.316***
Age du CM			
Age	0.002	0.030**	-0,008*
Age au carré	0,000	-0,000*	0,000*
Niveau d'instruction du CM			
Sans instruction	réf	réf	réf
Primaire	-0.020	-0.015	0.001
Secondaire 1	-0.027	0.021	-0.037
Secondaire 2	-0.068*	0.030	-0.105**
Supérieur	0.136**	0.336***	-0.081
GSE du CM			
Salariés du public	réf	réf	réf
Salariés du privé	-0.025	-0.015	-0.127
Agriculteurs indépendants	-0.063	-0.191***	-0.117
Autres indépendants	0.017	0.016	-0.016
Autres actifs	0.004	0.015	-0.076
Apprentis, aides familiaux	-0.039	0.075	-0.159*
Chômeurs	0.113	-0.171	0.256
Inactifs	0.001	0.131	-0.224**
Emploi secondaire du CM			
Non	réf	réf	réf
Oui	0.110***	0.062	0.119***
Handicap du CM			
Non	réf	réf	réf
Oui	0.011	0.016	0.032
Niveau d'instruction du conjoint			
Sans instruction	réf	réf	réf
Primaire	0.042*	0.121***	0.013
Secondaire 1	0.079***	0.154***	0.097***
Secondaire 2	0.169**	0.274***	0.181
Supérieur	0.521***	0.640***	0.682***

Variables explicatives	National	Urbain	Rural
GSE du conjoint			
Salariés du public	réf	réf	réf
Salariés du privé	0.000	0.007	0.054
Agriculteurs indépendants	-0.105	-0.217	-0.095
Autres indépendants	-0.018	0.008	0.008
Autres actifs	-0.048	0.152	-0.300
Apprentis, aides familiaux	-0.042	0.054	-0.054
Chômeurs	-0.117	-0.008	-0.274
Inactifs	0.014	0.098	-0.046
Composition du ménage			
Age 0-4	-0.167***	-0.184***	-0.173***
Age 0-4 au carré	0.011	0,002	0.018***
Age 5-14	-0.155***	-0,180***	-0.139***
Age 5-14 au carré	0,012***	0,019***	0.009**
Age 15-59	-0,112***	-0.118***	-0.088**
Age 15-59 au carré	0,009***	0.013***	0.010*
Age 60 et plus	-0,068	0.006	-0.068
Age 60 et plus au carré	-0.021	0,003	-0.033
Nombre de handicap dans le ménage			
Nombre de handicap	0.050	-0.115	0.095**
Nombre de handicap au carré	0,002	0,098*	-0.019*
Statut du logement			
Propriétaire avec titre	réf	réf	réf
Propriétaire sans titre	-0.197***		-0.160***
Locataire	-0.244***		-0.187***
Autre	-0.244***		-0.183***
Accès à l'électricité			
Non	réf	réf	réf
Oui	0,069**	0.105***	0,077*
Utilisation du réseau électrique			
Non	réf	réf	réf
Oui	0,146***	0,181***	0.170***
Utilisation d'autres sources			
Non	réf	réf	réf
Oui	0,169***	0,259***	0.118***
Accès à l'internet			
Nombre de personnes ayant accès	0,176***		0.217***
Nombre de personnes ayant accès au carré	-0,007		-0.021
Transferts			
Transfert reçu	0,023	-0.081*	0.079***
Transfert envoyé	0,182***	0,220***	0.182***
	0.533***	-0,239	0.625***
Constante			
N	3626	1083	2543
R²	0,475	0,429	0,352

Légende : réf=référence ; * p<0,1 ; ** p<0,05 ; *** p<0,01

Tableau B. 8: Service et personnel de santé consulté, Togo, 2018

		Quintile de bien-être					Statut de pauvreté		
		Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riche	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Service de santé consulté	Hôpital/clinique	14,5	16,2	28,4	37,5	55,4	15,7	41,1	33,2
	Dispensaire	74,2	71,3	58,2	50,8	33,5	71,8	47,1	54,7
	Autres	11,3	12,5	13,5	11,8	11,0	12,4	11,9	12,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnel de santé consulté	Médecin	24,7	31,0	41,5	45,5	60,7	29,2	49,4	43,2
	Infirmier	61,0	55,7	49,5	44,5	32,8	57,5	42,0	46,8
	Autres	14,3	13,2	9,0	10,1	6,5	13,3	8,6	10,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau B.9: Proportion (%) des ménages par milieu de résidence, région et certaines caractéristiques du CM selon les principales causes de la pauvreté des ménages

	Raisons de la pauvreté											
	Manque d'emplois	Pas d'instruction	Manque de terres	Manque de troupeaux	Manque de routes	Manque eau/pâturages	Sécheresses fréquentes/Inondations	Mauvaise gestion/corruption	Cherté de la vie	Mévente de produits agricoles	Paresse	Autres raisons
Ensemble	71,6	9,8	16,2	4,4	11,8	3,4	12,2	42,1	48,6	20,2	9,7	14,9
Milieu de résidence												
Lomé	89,0	8,3	1,4	0,0	2,3	0,2	0,9	55,7	60,3	3,8	10,4	22,5
Autres urbains	83,2	12,0	12,2	2,6	10,2	1,9	6,3	48,8	53,3	12,4	11,8	11,7
Ens. Urbain	87,0	9,6	5,1	0,9	5,0	0,7	2,7	53,3	57,9	6,7	10,9	18,8
Rural	58,2	10,0	25,8	7,4	17,8	5,8	20,5	32,2	40,4	31,9	8,7	11,6
Région												
Maritime	70,5	6,1	11,6	1,5	13,3	1,0	18,7	42,5	42,6	22,8	6,3	14,6
Plateaux	58,6	13,0	21,2	2,4	20,4	4,7	22,2	27,3	46,5	38,2	8,0	9,1
Centrale	74,7	15,1	19,2	4,3	20,2	3,7	9,4	59,8	34,5	30,4	10,2	3,4
Kara	62,9	11,8	26,1	5,5	17,7	7,4	13,0	35,1	43,0	24,9	14,2	13,0
Savanes	54,9	6,8	44,8	25,9	5,5	10,4	16,5	22,3	46,7	12,3	11,1	17,8
Lomé commune	89,0	8,3	1,4	0,0	2,3	0,2	0,9	55,7	60,3	3,8	10,4	22,5
Groupe socio-économique du CM												
Salariés du Public	83,2	14,0	7,6	0,4	8,3	2,6	7,8	56,8	50,6	6,2	9,5	16,2
Salariés du Privé	85,2	10,1	5,4	0,8	7,6	1,0	5,0	55,6	52,4	6,8	8,6	23,1
Agriculteurs indépendants	52,2	9,7	30,3	9,2	18,4	6,8	23,5	27,9	35,5	40,0	7,8	11,8
Autres indépendants	81,1	9,5	9,0	1,7	8,3	1,2	5,9	46,8	56,8	10,5	11,4	15,7
Autres actifs	84,8	10,1	8,2	2,3	5,5	2,1	7,5	46,0	57,3	10,5	13,3	16,4
Apprentis, aides familiaux	74,0	12,2	18,5	7,4	16,6	2,5	9,7	37,9	45,0	17,8	8,0	11,0
Chômeurs	95,9	6,9	1,0	0,0	2,4	0,0	0,0	55,6	67,8	0,0	15,7	20,5
Inactifs	77,3	8,0	12,1	2,9	9,3	3,7	9,1	50,3	57,7	12,5	11,0	11,5
Sexe du CM												
Masculin	70,4	9,5	17,8	5,1	12,8	3,9	12,3	43,2	45,7	20,5	9,3	15,1
Féminin	74,6	10,5	12,0	2,4	9,3	2,2	12,1	39,1	55,8	19,2	10,7	14,5

Niveau d'instruction du CM

Aucun	59,3	11,2	26,8	9,2	14,0	5,7	18,6	29,2	44,2	28,5	9,1	12,6
Primaire	70,3	7,7	15,4	3,5	13,8	3,3	13,2	40,5	48,2	24,1	9,6	14,2
Secondaire 1	78,7	10,2	11,5	1,7	10,7	2,4	8,7	47,6	52,0	14,3	9,7	15,4
Secondaire 2	83,4	9,9	7,0	1,2	9,2	1,7	7,0	57,8	50,5	10,6	9,3	14,2
Supérieur	87,7	9,8	2,9	0,1	4,0	0,7	1,8	60,3	53,8	5,1	12,5	25,6

Situation matrimoniale du CM

Jamais marié	83,7	10,7	7,1	1,3	8,4	2,0	5,4	53,7	52,0	11,0	10,6	14,7
Marié	69,2	9,5	18,6	5,4	12,9	4,1	13,2	40,0	46,3	21,5	9,5	15,6
Divorcé/Séparé	75,8	11,4	10,2	1,9	8,9	1,3	9,8	50,9	57,2	15,2	8,1	10,8
Veuf(ve)	70,0	9,7	16,0	3,4	11,2	3,0	15,1	36,8	51,7	24,9	10,7	14,2

Groupe d'âges du CM

Moins de 15 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-24 ans	78,5	11,3	11,5	3,2	13,3	3,5	8,5	47,0	48,7	11,6	13,4	11,1
25-35 ans	76,8	11,5	15,2	3,9	10,7	2,7	10,2	42,5	46,6	17,9	9,7	16,5
36-59 ans	69,8	9,2	16,3	4,3	12,6	3,8	13,0	42,0	50,1	21,4	8,6	15,1
60 ans et plus	67,5	8,9	18,6	5,7	11,0	3,4	14,4	40,5	45,5	22,6	11,2	13,9